

CILSS - CLUB DU SAHEL

Comité Restreint sur la Politique Céréalière

Ouagadougou, 21 et 22 juin 1988

Point 1.3 de l'ordre du jour

Echanges régionaux, commerce frontalier
et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

Rapport intermédiaire sur l'étude

Johny EGG (INRA)

John O. IGUE (UNB)

Jérôme COSTE (IRAM)

SOMMAIRE

Note de présentation du rapport

1. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE ET LA METHODOLOGIE UTILISEE

- 1.1 Les objectifs
- 1.2 La méthodologie d'ensemble
- 1.3 Les méthodologies particulières
 - a) les enquêtes sur les marchés frontaliers
 - b) l'évaluation des flux régionaux à partir des informations statistiques disponibles
- 1.4 La mise en oeuvre et l'état d'avancement
 - a) le cadre institutionnel de l'étude
 - b) les enquêtes sur les marchés frontaliers
 - c) les autres enquêtes et études
- 1.5 Les difficultés rencontrées

2. LE CADRE DES ECHANGES

- 2.1 La différenciation écologique *heterogeneous area.*
- 2.2 Les disparités en ressources pour le développement
- 2.3 Les périphéries nationales, supports du commerce régional

3. LES DETERMINANTS DES ECHANGES REGIONAUX

- 3.1 Les déterminants historiques et sociaux
- 3.2 Les complémentarités régionales
- 3.3 Les disparités monétaires *9 zones*
- 3.4 Les disparités de politiques économiques
- 3.5 L'impact du marché international
- 3.6 L'effet des variations climatiques

4. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES ECHANGES

- 4.1 Les structures des périphéries nationales
 - a) les marchés périodiques
 - b) les villes frontalières
 - c) les entrepôts frontaliers
- 4.2 Les enquêtes sur les marchés
- 4.3 Les stratégies des commerçants

5. L'AMPLEUR DU COMMERCE REGIONAL

- 5.1 Le commerce régional de produits locaux
 - a) intérêt et limites de l'utilisation des données douanières
 - b) premiers résultats des enquêtes marchés
 - c) orientation de la suite du travail
- 5.2 Le commerce régional de produits importés
 - a) les activités de transit
 - b) les réexportations illicites

ANNEXES

Note de présentation du rapport

Le document ci-dessous, préparé pour le comité restreint CILSS-Club du Sahel de juin 1988 sur la politique céréalière, est un rapport intermédiaire qui intervient après 9 mois de travail sur les 24 mois prévus pour l'étude.

Il est l'occasion de rappeler les objectifs de l'étude et de présenter (pour la première fois) le détail de la méthodologie utilisée. Afin que la démarche de travail soit clairement située, il est nécessaire de décrire les structures des échanges et de préciser ce que nous cherchons à connaître sur les facteurs qui déterminent les échanges et sur le fonctionnement des opérateurs. La place importante prise par cette description dans le rapport s'explique par le besoin de fournir aux équipes de terrain un cadre d'analyse pour le travail de synthèse de la phase à venir.

A ce stade de l'étude, les principales opérations prévues ont été lancées. Elles n'ont pas encore produit de résultats achevés, mais elles permettent de faire un premier bilan de la mise en oeuvre de la méthodologie. Pour cela, le rapport fait le point sur l'état d'avancement des travaux et cherche à mettre en évidence les difficultés rencontrées, les limites des différentes méthodes utilisées et les résultats que l'on peut raisonnablement attendre d'une étude couvrant l'ensemble de la sous-région.

1. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE ET LA METHODOLOGIE UTILISEE

L'étude s'inscrit dans la réflexion sur la mise en oeuvre d'un espace régional protégé lancée au colloque de Mindelo sur les politiques céréalières des pays du Sahel.

1.1 Les objectifs

L'étude a pour objectif général d'améliorer la connaissance du commerce de produits agricoles entre les pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier entre les pays du Sahel et les pays côtiers. Elle cherche à donner une image régionale de ces échanges et à éclairer le fonctionnement et les effets du commerce frontalier.

Deux constats qui induisent deux principales hypothèses de travail orientent la démarche:

- ler constat: les appareils statistiques nationaux ne saisissent qu'une partie (dans certains cas insignifiante) des flux qui traversent les frontières entre les Etats de la sous-région. L'idée que l'on peut se faire des échanges

régionaux à partir de ces données est éloignée de la réalité. Nous prenons pour hypothèse qu'elle est largement sous-estimée et qu'elle est biaisée (elle ignore certains flux).

- 2ème constat: les principaux obstacles à l'intégration régionale organisée par les Etats (disparités des politiques monétaires, économiques et douanières) sont, dans de nombreux cas, des facteurs de stimulation des échanges parallèles et clandestins à travers les frontières. Nous testerons l'hypothèse extrême suivante: les disparités de politiques économiques dans la sous-région déterminent une partie importante des flux; l'harmonisation de ces politiques, en réduisant les déterminants des échanges aux seuls avantages comparés, aurait pour effet de diminuer le volume des échanges dans la sous-région.

L'étude cherche à répondre aux questions suivantes:

- Quelle est l'ampleur des échanges frontaliers de produits agricoles à l'intérieur de la sous-région?

On tentera d'évaluer quantitativement les échanges frontaliers et régionaux:

- en mettant l'accent sur les relations entre pays du Sahel et pays côtiers
- et en distinguant les types de produits agricoles et leurs origines (échange à partir de la production locale, réexportation ou transit).

- Quels sont les facteurs qui déterminent ces échanges ?

Une carte des échanges régionaux définie à un instant "t" est un instrument utile, mais non suffisant. En effet, les flux varient dans l'espace et dans le temps et peuvent même s'inverser au gré de l'évolution des politiques de prix, des tarifs, des réglementations extérieures ou des taux de change, ... Il importe donc de mieux connaître les facteurs explicatifs de ces échanges pour améliorer la gestion des politiques nationales et régionales. Une étude fine doit être engagée sur ce point, car les déterminants de l'échange diffèrent selon les produits et les situations.

On cherchera à distinguer, par produits, les facteurs favorables aux échanges frontaliers qui relèvent notamment:

- d'une opposition/complémentarité entre zones de production et de consommation (autrement dit, des facteurs qui s'apparentent plus directement aux avantages comparatifs)
- de la différence des systèmes monétaires
- de la disparité des politiques économiques

- Comment fonctionnent les échanges frontaliers ?

On étudiera comment sont organisés les réseaux marchands qui permettent d'échapper aux lois en vigueur dans les Etats et comment sont effectuées les transactions (quel est le rôle joué par les marchés parallèles des changes, par les flux non agricoles de contrepartie...)

- Quels sont les avantages et les inconvénients des échanges non enregistrés pour les économies nationales et pour l'ensemble régional ?

Trop souvent les échanges parallèles et illicites ne sont vus que sous l'angle du manque à gagner pour les recettes douanières ou les budgets des Etats. Dans de nombreux cas, cette perte de recettes potentielles pour les caisses de l'Etat sera largement compensée sur le plan macro-économique par un effet positif sur la croissance globale et par un gain des producteurs ou des commerçants qui se voient offrir de meilleurs débouchés et des consommateurs qui bénéficient d'un meilleur approvisionnement. Parfois, la répartition des gains de l'échange entre les agents économiques est plus complexe, mais dans tous les cas, la question ne peut être posée par référence à la seule puissance publique ou à une seule entité nationale.

- Quelles sont les possibilités pour les Etats d'améliorer à court terme le fonctionnement des échanges frontaliers ?

L'amélioration du fonctionnement des échanges dans la sous-région passe assurément par l'harmonisation des politiques nationales. Mais en attendant, quelles sont les solutions que les Etats ont pu trouver pour favoriser ou tirer au mieux parti des échanges frontaliers ? L'étude cherchera à évaluer les expériences qui vont dans ce sens.

- Enfin, comment évoluer vers un système permanent d'information sur les échanges frontaliers ?

L'étude visera à proposer une méthodologie pour le suivi périodique des échanges frontaliers. Il s'agira de dresser une carte des "frontières sensibles" de la sous-région (c'est-à-dire de celles où les facteurs favorables à l'échange sont les plus nombreux et les plus forts) et d'identifier les principaux paramètres qui pourraient faire l'objet d'un suivi par des services statistiques nationaux.

1.2 La méthodologie d'ensemble

Les difficultés d'estimation du commerce non enregistré sont nombreuses et aucune méthode ne permet à elle seule d'obtenir des résultats satisfaisants. Par rapport aux quelques travaux menés

sur la question (1), l'originalité de la démarche retenue ici est de combiner les techniques de croisement des données existantes avec des enquêtes de terrain. Deux approches différentes permettent ainsi d'aborder l'estimation de l'ampleur des échanges:

- Le dispositif de base des observations de terrain est placé sur les principaux marchés des régions frontalières, dans les zones d'intense activité commerciale que nous appelons "périphéries frontalières" (voir § 2.3 et 4.1). Il permet d'étudier le fonctionnement des marchés et d'observer les échanges locaux et les flux régionaux. Pour l'étude de ces derniers, ce dispositif est complété (dans quelques cas) par des enquêtes auprès des commerçants dans les grands centres urbains et (systématiquement) par le dépouillement des registres portuaires de la sous-région.

On combine ainsi trois types d'observations:

- sur les frontières (dans les périphéries nationales),
- sur les centres de décision en matière de flux régionaux (auprès des commerçants-grossistes)
- et sur l'entrée des marchandises importées (dans les grands ports des pays qui pratiquent la réexportation).

Ces observations devraient nous permettre, avec toutes les réserves faites plus loin, d'obtenir une estimation quantitative des échanges régionaux de produits locaux et de produits importés. Cette opération de quantification repose sur une extrapolation des flux observés sur les marchés et sur une identification des circuits (des points de passage) des marchandises réexportées. La qualité de l'estimation est donc étroitement liée à la connaissance du terrain et à la qualité des enquêtes.

- Le recueil et le traitement des données existantes (enquêtes auprès des services nationaux, compilation statistique et recherche documentaire) porte sur:
 - les flux,
 - les mesures de politiques économiques
 - et le fonctionnement des échanges.

Une estimation quantitative des échanges régionaux peut être obtenue par le croisement des statistiques de sources différentes et par la comparaison de plusieurs méthodes d'estimation des flux. Ce travail pose de nombreux problèmes comme on le verra dans le chapitre 5.

- - - - -

(1) - Centre Africain d'Etudes Monétaires, "le commerce frontalier en Afrique", Association des Banques Centrales Africaines, 1984.

- Burfisher Mary et Missiaen Margaret, "Intraregional Trade in West Africa", United States Department of Agriculture, 1987

1.3 Les méthodologies particulières

a) les enquêtes sur les marchés frontaliers

Elles visent principalement à connaître les structures et le fonctionnement des échanges, qui sont particuliers à chaque zone frontalière, et à estimer l'ampleur des échanges.

Le travail attendu des étudiants qui réalisent ces enquêtes consiste à décrire (cf annexe 1):

- le cadre frontalier (milieu physique et humain, nature de la frontière, groupes socio-culturels, organisation administrative),
- les structures des échanges: villes, villages et marchés frontaliers, niveau des activités économiques et structures du contrôle frontalier),
- le fonctionnement des échanges: rôle des monnaies, organisation des commerçants, étude des marchés,
- l'impact des échanges sur le développement des espaces frontaliers.

Les enquêtes ont démarré en septembre dernier par une pré-enquête. Elles se déroulent sur trois périodes de 1 à 2 mois: janvier-février, avril-mai, août-septembre. Les rapports de synthèse seront remis en décembre 1988.

Pour obtenir une estimation quantitative des volumes de produits agricoles échangés à travers la frontière, on procède de la manière suivante (cf annexe 2):

- on dénombre les quantités de produits agricoles exposées sur le marché le jour de l'enquête ainsi que les stocks présents dans les entrepôts;
- on évalue l'importance, l'origine et la destination de la clientèle du marché (par le blocage des voies d'accès au marché, par recensement des véhicules, par interview des chauffeurs), afin d'estimer la part des marchandises achetées qui traverse la frontière;
- on répète cette opération par passages successifs sur les marchés situés des deux côtés de la frontière.

b) L'évaluation des flux régionaux à partir des informations statistiques disponibles

Plusieurs méthodes qu'il faut tester et parfois combiner contribuent à cette évaluation:

- la comparaison des données des pays partenaires (cf 5.1 a)
- les estimations des échanges non enregistrés faites par la BCEAO à partir des mouvements des billets CFA. Elles sont basées sur la comparaison des actifs détenus par la BCEAO pour le compte d'un pays donné avec les recettes et les paiements découlant des transactions légales. La différence

correspond à la valeur globale des échanges non enregistrés. D'autres méthodes doivent ensuite être utilisées pour désagréger cette valeur globale par produits.

- les bilans ressources-emplois. Le solde du bilan: (importations enregistrées + production) - (exportations enregistrées + consommation) représente le volume des flux non déclarés.
- la comparaison des statistiques d'importation des ports de la sous-région avec les données des pays exportateurs.

1.4 La mise en oeuvre et l'état d'avancement

a) Le cadre institutionnel de l'étude

L'étude est cofinancée par le Club du Sahel et le Ministère français de la Coopération. Elle reçoit l'appui du CILSS au travers d'une relation étroite avec le projet Diagnostic Permanent.

La responsabilité de l'étude est assurée par deux chercheurs, de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) et de l'UNB (Université Nationale du Bénin). Ceux-ci sont appuyés par un chargé d'étude de l'IRAM (Institut de Recherche et d'Application des Méthodes du développement), organisme qui assure la mise en oeuvre de l'étude.

b) Les enquêtes sur les marchés frontaliers

Elles sont réalisées par des étudiants des Universités de la sous-région, pour la plupart dans le cadre de travaux de maîtrise de géographie. L'encadrement est assuré par des professeurs des Universités correspondantes et le pilotage par les responsables de l'étude.

En privilégiant cette démarche, l'étude vise aussi un objectif de formation de jeunes chercheurs. L'équipe de coordination apporte une aide à la réalisation de mémoires de maîtrise qui contribueront à la diffusion des résultats de l'étude. Le fait que les enquêteurs soient engagés dans un cursus universitaire constitue une certaine garantie du sérieux du travail de terrain.

Des accords ont été conclus jusqu'ici avec des équipes universitaires de 7 pays de la sous-région: Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Niger et Sénégal. Dans ce dernier pays, les enquêtes n'ont démarré que récemment.

Actuellement, 17 étudiants africains participent aux enquêtes marchés dans le cadre de l'étude (cf tableau 1.1), auxquels il faut ajouter 3 étudiant de l'UNB qui réalisent par ailleurs des mémoires de maîtrise sur les frontières bénino-nigériane et bénino-nigérienne (cf carte 2;2).

TABLEAU N° 1.1.

LISTE DES ENQUETES MARCHE ET DES TRAVAUX D'ETUDIANTS

en cours au 15/06/1988

| POINTS D'ENQUETES (et pays) | NOMS DES ETUDIANTS (et nationalité) | TITRES DES MEMOIRES | DIRECTEURS DES MEMOIRES |
|--|---|--|--|
| KOUREMALE (Guinée) KAGAMBA (Mali) | A. DEMBELE (maliennne) | "Le rôle de Kouremalé et Kaganba dans les échanges frontaliers guinéo-maliens" | M. Mamadou TRAORE (Ecole Normale Supérieure) |
| NIORO (Mali) | F. KONATE (Maliennne) | "La place de Nioro dans les échanges frontaliers Mali-Mauritanie" | M. Mamadou TRAORE |
| MARADI (Niger) DJIBIA (Nigeria) | M. GOUSMANE (nigériennne) | "La dynamique des échanges agro-alimentaires à la frontière nigéro-nigériennne : secteur MARADI-JIBIYA" | Melle Irène WRIGHT (Département de Géographie Université de Niamey) |
| MAGARIA (Niger) BABURA (Nigeria) | A. HANOU (Nigériennne) | "La vie de relation à la frontière nigéro-nigériennne : secteur MAGARIA-MATAMEYE" | Melle Irène WRIGHT |
| BIRNI KONI (Niger) ILLELA (Nigeria) | I. DAOUDA HAOUA (Nigériennne) | "Le rôle de Birni-Nkoni (Niger) et d'illéla (Nigeria) dans les échanges nigéro-nigériens" | Melle Irène WRIGHT |
| KAMPTI (Burkina) BOUNA (Côte d'Ivoire) LAWRA (Ghana) | I. DRABO (Burkinabé) | "Frontière et structuration de l'espace en pays Lobi-Koulango : secteur de KAMPTI (Burkina), BOUNA (Côte d'Ivoire) et LAWRA (Ghana)" | M. Puyor SOME (Département de Géographie Université de Niamey) |
| KPALIME et BADOU (Togo) | K. ZINSOU (Togolaise) K. ABAYA (Togolaise) | "Les échanges frontaliers et leur impact sur l'organisation de l'espace dans les secteurs ghanéo-togolais de KPALIME et de BADOU" | M. Lassissi OGOUNDE M. Kodjo GOZO (Université du Bénin Lomé) |
| BOOKO et TOUBA (Côte d'Ivoire) | E. MAES (Ivoirienne) | "Le marché de Booko et l'espace frontalier Côte d'Ivoire - Guinée" | M. Koffi ATTA (Institut de Géographie Tropicale - Université d'Abidjan) |

Suite du tableau

| | | | |
|---|---|---|---|
| TENGRELA (Côte d'Ivoire) | S.A. TANO (Ivoirienne) | "Les marchés frontaliers dans la région de Tengrela" | M. Koffi ATTA |
| BONDOUKOU et NIABLEY (Côte d'Ivoire) | J.C. BELLO (Ivoirienne) | "Les marchés d'ASSUEFRY, de NIABLEY et de BONDOUKOU à la frontière ivoiro-ghanéenne" | M. Koffi ATTA |
| BITOU (Burkina) DAPAONG (Togo) BAWKU (Ghana) | B.G. SOULE (Béninoise) | "Les échanges de produits agro-pastoraux en pays gourman (Burkina-Faso, Ghana, Togo)" | M. John IGUE (Université Nationale du Bénin) et Johny EGG (INRA - Montpellier) |
| MALANVILLE (Bénin) GAYA (Niger) KAMBA (Nigeria) | I. SARE (Béninoise) | "Le rôle de KAMBA (Nigeria), de GAYA (Niger) et de MALANVILLE (Bénin) dans les échanges agro-pastoraux en pays DALLOL-MAOURI" | M. John IGUE |
| LOME (Togo) AFLAO (Ghana) | C. ZANOU ép. WETOHOSSOU (Béninoise) | "Le port, la frontière et les activités de transit à LOME (Togo)" | M. John IGUE Y. MARGUERAT (ORSTOM - LOME) |
| Frontière Sénégal/ Gambie | 2 étudiants sénégalais | | M. Amadou HADJ (E.N.E.A. - Dakar) |
| Frontière Sénégal/ Mauritanie | 1 étudiant sénégalais | | M. Amadou HADJ |
| | | | |

Des discussions sont en cours depuis septembre dernier avec le Département de géographie de l'Université d'Accra au Ghana pour mettre en place des enquêtes sur les marchés frontaliers du Nord du pays. Enfin, des enquêtes sont prévues sur l'espace frontalier entre le Tchad, le Nord Cameroun et le Nord Nigeria. Des moyens complémentaires à ceux de cette étude sont en cours de mise en oeuvre par le Ministère français de la Coopération pour une étude spécifique sur cet espace. Ils devraient permettre de réaliser des enquêtes au Tchad et peut être au Cameroun à l'aide de 3 étudiants.

Au total, 20 à 25 mémoires d'étudiants seront produits sur les espaces frontaliers de la sous-région dans le cours de l'étude. Certes, comme on le constate après les deux premiers passages des enquêtes, ces travaux sont d'inégale valeur. Il n'en reste que certains sont de bonne qualité et, surtout qu'une dynamique d'étude est lancée sur un sujet peu abordé jusqu'ici dans la sous-région.

c) Les autres enquêtes et études

Elles sont réalisées par des missions d'appui de chercheurs ou experts confirmés. Elles portent sur deux thèmes:

- les stratégies des commerçants par rapport aux échanges frontaliers et régionaux. Deux études ont été réalisées jusqu'ici: sur les échanges entre le Niger et le Nigeria (Emmanuel GREGOIRE) et sur les échanges du Mali avec les pays limitrophes (Jean-Loup AMSELLE). Une est en cours au Bénin (John IGUE s'en charge) et deux autres sont prévues: au Sénégal et dans l'espace Tchad - Nord Cameroun - Nord Nigeria (Claude ARDITI, dans le cadre de l'étude complémentaire annoncée ci-dessus).
- l'analyse des circuits financiers des échanges régionaux: bilan de la Chambre de Compensation régionale et étude auprès du système bancaire.

L'étude des disparités des politiques économiques dans la sous-région sera menée en étroite relation avec "l'inventaire des politiques de maîtrise des échanges extérieurs de céréales", qui est engagé par l'IRAM pour le compte du Ministère français de la Coopération, en liaison avec le CILSS et le Club du Sahel.

Enfin, en matière de recherche documentaire, les travaux sont en cours en France avec l'appui d'étudiants et une mission a été effectuée en Angleterre (Guy LEDOUX). Celle-ci a notamment permis de confirmer qu'aucune étude sur les échanges ouest-africains n'est réalisée Outre-Manche.

1.5 Les difficultés rencontrées

Elles sont principalement liées, du moins jusqu'ici, aux enquêtes sur les marchés frontaliers. Nous avons consacré beaucoup de

temps à leur mise en place, puis à leur orientation et leur suivi, au détriment souvent des autres volets de l'étude.

Les rapports de tous les étudiants nous sont parvenus, ce qui montre que le réseau fonctionne. Mais les résultats de ces enquêtes sont de valeur inégale. Dans certains cas, cela s'explique par des difficultés de "terrain" plus grandes qu'ailleurs. Mais, le plus souvent, on constate que certains étudiants éprouvent de la peine à maîtriser la méthode proposée.

Les faiblesses de certaines enquêtes actuelles tiennent aux difficultés:

- à enquêter systématiquement des deux côtés de la frontière,
- à appréhender les entrepôts de transit,
- à conduire avec rigueur les observations sur les prix (et les taux de change) et celles qui permettent d'estimer l'ampleur des échanges.

Le manque d'encadrement sur les lieux d'enquêtes explique en grande partie ces faiblesses.

Ainsi, les difficultés à estimer l'ampleur des échanges, du fait de la faiblesse de certaines enquêtes, limitent les possibilités de mettre l'ensemble de la méthodologie proposée à l'épreuve. Ceci d'autant plus que les carences dans les bases de données internationales sur les échanges nécessitent un dépouillement des statistiques par pays, c'est-à-dire un travail de longue haleine.

2. LE CADRE DES ECHANGES

Ce chapitre s'attache à décrire l'espace dans lequel se déroulent les échanges. Il vise deux objectifs :

- mettre en évidence les facteurs structurels sur lesquels s'appuient les échanges dans la sous-région. Quels sont les éléments de différenciation de cet espace qui favorisent les échanges, qui créent des complémentarités ou qui provoquent des concurrences entre zones ?
- définir les points d'observation à privilégier dans les enquêtes de terrain. Comment l'espace ouest-africain s'est-il structuré à travers l'histoire des échanges ? Quels sont aujourd'hui les pôles dynamiques des activités commerciales entre pays de la sous-région ?

Que l'on parle d'unités morphologiques, de climat, de végétation, de peuplement, de situation géographique, d'histoire, d'activités économiques ou de régime politique, l'Afrique de l'Ouest est marquée par de fortes hétérogénéités. Pour analyser les principaux éléments du cadre des échanges régionaux, on choisira de mettre l'accent sur les facteurs structurels qui influencent l'offre et la demande de produits alimentaires, principalement les différences écologiques et les disparités de ressources pour le développement. On décrira ensuite le rôle que jouent les périphéries nationales dans les échanges frontaliers.

2.1. La différenciation écologique

L'Afrique de l'Ouest est définie habituellement par l'opposition de deux milieux écologiques : la forêt et le Sahel. C'est autour de ce découpage que se structurent en grande partie les affinités politiques dans la sous-région et que s'organise l'assistance économique apportée par le monde extérieur.

L'opposition forêt-Sahel ne cadre pourtant pas tout à fait avec la réalité géographique. De surcroît, elle est loin de favoriser la compréhension des mécanismes qui soutiennent les échanges dans la sous-région. De l'Océan au tropique du Cancer, il convient de distinguer trois zones écologiques :

- la forêt ou la zone guinéo-équatoriale
- la savane ou la zone guinéo-soudanaise
- le Sahel ou la zone soudano-sahélienne.

La zone forestière peut être subdivisée en trois sous-ensembles écologiques aux potentialités économiques différentes :

- La côte est constituée d'un cordon littoral et d'un ensemble fluvio-lacustre très développé depuis la Gambie jusqu'au mont Cameroun. Elle est dominée par la pêche et par l'agriculture céréalière basée sur le maïs (Ghana,

Togo, Bénin) et le riz (Etats des rivières du Sud).

- Les bas plateaux sédimentaires constituent une formation pédologique riche et profonde, mais inégalement exploitée, sur laquelle se sont développées les cultures de rente et principalement le palmier à huile.
- Les pénéplaines du précambrien et les hauts plateaux qui les surplombent en Guinée, au Libéria, au Ghana et au Togo ont été valorisés par les cultures d'exportation (cacao, café et hévéa notamment).

L'installation des premiers comptoirs commerciaux et le développement des cultures de rente ont fait de cette zone forestière la partie la plus riche et la plus équipée de l'Afrique occidentale, marquée aujourd'hui par une importante immigration et une forte croissance urbaine. L'augmentation de la demande alimentaire des villes a suscité l'accroissement des productions locales et des importations, financées par l'exportation des produits de rente. Au total, les régions forestières apparaissent ainsi comme des régions à grandes disponibilités alimentaires.

La partie intermédiaire ou guinéo-soudanienne, qui est comprise entre le 8ème et le 10ème parallèle Nord, constitue une zone de transition résultant de l'interférence des influences climatiques équatoriales et sahéliennes. Elle est marquée par une grande vulnérabilité climatique qui limite le développement des activités agricoles dans la forêt. Seuls le tabac, la canne à sucre et le coton y réussissent bien. L'interférence des deux zones climatiques permet aussi de cultiver une gamme variée de plantes vivrières, parmi lesquelles le manioc et l'igname dominant largement. L'importance prise par ces tubercules à haut rendement à l'hectare dans l'alimentation des populations locales a favorisé l'apparition d'un excédent alimentaire dans cette zone. Celui-ci s'est accru ces dernières années avec les moyens financiers et techniques apportés par la culture du coton.

C'est dans cette zone intermédiaire que se sont développés les principaux marchés périodiques qui rythment les échanges entre pays sahéliens et côtiers.

Les régions sahéliennes sont victimes des contraintes naturelles marquées par la sécheresse et la dégradation de l'environnement. Celle-ci compromet dangereusement la production agricole et les activités pastorales. Le surpâturage et la rareté des ressources en eau obligent désormais les éleveurs à émigrer avec leur bétail vers la zone intermédiaire encore riche en pâturages.

Ainsi, dans une perspective de développement des échanges, l'Afrique de l'Ouest peut être définie à travers différents sous-espaces écologiques qui se présentent comme complémentaires. Mais de nombreux autres facteurs interviennent, empêchant que ces complémentarités puissent s'exercer pleinement.

2.2. Les disparités en ressources pour le développement

La notion de ressources pour le développement implique à la fois les hommes et les moyens mis à leur disposition.

La population de la zone d'étude qui couvre les 16 Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) peut être estimée aujourd'hui à 175 millions d'habitants. Elle est inégalement répartie suivant les différents milieux géographiques décrits précédemment.

- La zone forestière se caractérise par une forte concentration de population et une croissance démographique élevée.
- La zone intermédiaire, en revanche, est pauvre en hommes. Une telle situation résulte principalement des nombreuses guerres que se sont livrés, à propos notamment de la traite négrière, les chefs des royaumes sahéliers et les souverains des pays du Sud. Malgré ses fortes potentialités agricoles, le repeuplement de cette zone est aujourd'hui limité par l'oncôchercose.
- Le Sahel constitue, dans son ensemble, une zone peu peuplée, dont la croissance démographique est relativement forte. Cependant, celle-ci ne doit pas masquer la régression de l'importance économique et commerciale de la zone au sein de l'Afrique Occidentale : de carrefour des échanges entre le golfe de Guinée et l'Afrique du Nord, le Sahel est devenu aujourd'hui un pôle d'émigration de main d'oeuvre. Les flux d'émigration vers les pays côtiers contribuent de manière non négligeable à impulser les échanges de marchandises dans la sous-région.

Les différences de moyens économiques pour le développement au sein de la sous-région se fondent sur les inégalités de dotation en ressources naturelles (minières et agricoles), mais aussi sur les disparités de politiques de mise en valeur de celles-ci. Certaines situations géographiques spécifiques (pays enclavés, petits pays côtiers) jouent également un rôle dans cette différenciation.

Plusieurs pays de la région tirent l'essentiel de leurs richesses d'une activité exportatrice prospère, qui repose soit sur des produits agricoles (Nigeria et Sénégal hier, Côte d'Ivoire et, dans une moindre mesure, Ghana aujourd'hui), soit sur des produits du sous-sol (Nigeria, Ghana, Guinée, Mauritanie, Niger).

L'importance des revenus ainsi disponibles a eu souvent pour effet de bloquer la production agricole vivrière et de modifier les habitudes de consommation, notamment celles des populations urbaines, en faveur des denrées importées. De telles évolutions ont contribué à transformer sensiblement et durablement l'équilibre alimentaire de la sous-région.

Parmi les pays dépourvus de ressources d'exportation, certains, ont choisi de pratiquer une politique active de réexportation de produits importés du reste du monde (Bénin, Togo, Gambie...). Celle-ci modifie également les conditions de l'offre alimentaire dans la sous-région.

Enfin, il faut signaler que les pays anglophones possèdent une structure économique caractérisée par le développement d'un secteur tertiaire plus important et par un régime douanier et fiscal relativement plus libéral que leurs voisins francophones. Une telle spécificité, expression de la marque de l'ancien colonisateur, se traduit par un dynamisme commercial des Etats anglophones sensiblement supérieur à celui des Etats francophones.

Au total, le cadre des échanges régionaux est loin d'être homogène, tant au niveau global de la sous-région qu'au niveau des Etats qui la composent. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest apparaît comme composée de plusieurs sous-espaces. Cette diversité structurelle, qui relève de plusieurs dimensions, est, comme nous le verrons plus loin, un facteur important de la dynamique des échanges dans la sous-région. Les prochaines étapes de l'étude seront notamment consacrées à une caractérisation détaillée, par sous-ensembles régionaux, de cette hétérogénéité structurelle et des divers éléments qui la composent.

Les échanges s'effectuent principalement par le biais des régions frontalières, véritables traits d'union entre les Etats-Nations, que nous qualifions de périphéries nationales.

2.3. Les périphéries nationales, supports du commerce régional

Par rapport aux Etats-Nations, ces périphéries nationales fonctionnent avec un degré élevé d'autonomie. Celle-ci se manifeste notamment par :

- l'utilisation de plusieurs monnaies qui ont cours légal dans chacune des zones, grâce à un système judicieux de marchés parallèles de change ;
- la faiblesse des contrôles douaniers. Bien que les principaux postes douaniers soient installés dans ces zones, le contrôle reste inefficace pour la simple raison que le milieu rend inopérante l'action des douaniers et que beaucoup de ceux-ci deviennent des alliés inconditionnels des commerçants ;
- la forte solidarité ethnique que manifestent les populations victimes du partage colonial, qui concurrence fortement le développement d'une conscience nationale. Cette conscience ethnique fonde l'existence d'un réseau d'échanges dynamique capable de résoudre toutes les difficultés liées aux transactions par delà les frontières.

Ces périphéries constituent de nouveaux espaces qui se greffent sur ceux des Etats-Nations, auxquels elles confèrent plusieurs avantages, notamment celui de disposer de marchés relais situés hors du contexte national. Ceux-ci offrent aux populations des Etats une sécurité alimentaire minimale en toutes circonstances, notamment en cas de rupture des circuits habituels d'approvisionnement. C'est le cas aujourd'hui au Nigéria à la suite de la décision des autorités politiques de prohiber les importations de céréales.

Ce point fera l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la discussion des avantages et inconvénients du commerce parallèle pour les différents acteurs.

On distingue deux types de périphéries nationales en Afrique de l'Ouest :

- celles qui se sont développées entre les Etats issus d'empires coloniaux différents dont les disparités de ressources et de politiques économiques sont fortes. C'est le cas de plusieurs pôles d'échange entre pays côtiers ;
- celles qui résultent principalement de contrastes géographiques : c'est le cas de plusieurs pôles d'échange entre pays côtiers et sahéliens.

Ainsi, dans la partie sud de la sous-région, on distingue d'Est en Ouest les périphéries nationales suivantes (tableau 2.1.) :

- L'espace Badagry-Kétou à la frontière bénino-nigériane qui s'étend sur environ 80 km du sud au nord. Celui-ci comprend huit principaux marchés traditionnels jumeaux. Ces marchés, dont certains se classent parmi les plus importants du Bénin sont encadrés par une douzaine d'agglomérations de 10.000 habitants chacune parmi lesquelles plusieurs sont également des villes jumelles.

Le dynamisme de cet espace repose sur la solidarité ethnique Yoruba-Gun, mais surtout sur la présence des marchés périodiques qui rythment toutes les activités d'échange. La zone est particulièrement réputée pour le commerce du cacao, des produits pétroliers et manufacturés venant du Nigéria, en contrepartie desquels le Bénin livre du maïs, des cossettes d'igname, de l'huile de palme et toute une gamme de produits de luxe issus d'une intense activité de réexportation (Wax hollandais, Bazin allemand, dentelles d'Autriche, cigarettes de grandes marques anglaises, etc...).

- Entre le Togo et le Ghana, le secteur Kéta, Aflao, Lomé, Kpalimé et Badou. Ici, les activités des marchés de Kéta, Lomé, Noépé, Agou, Kpalimé et Badou sont relayées au second plan, pour des raisons politiques, par celles des villes jumelles de Kpalimé-Kpadekpo et Lomé-Aflao. Celles-ci sont le support d'un important trafic de diamants, de cacao,

d'oeufs, de fruits et légumes en provenance du Ghana, en contrepartie desquels le Togo fournit les produits manufacturés (Wax hollandais, alcool, et cigarettes, etc...) venant des marchés européens. Le cas de Lomé et Aflao rappelle par sa situation géographique et l'importance de sa population le modèle d'organisation des villes américano-mexicaines.

Les activités de cet espace reposent sur un important marché parallèle de change pour lequel Lomé peut être considérée comme la première place financière de la sous-région. Ici, toutes les dix monnaies des Etats d'Afrique occidentale se changent au marché noir en face de la gare routière située au quartier Anagokome non loin du grand marché.

- Plus loin, entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire, la zone Boundoukou-Assini longue d'environ 100 kilomètres du Sud au Nord. Cet espace s'est entièrement développé en pays Agni-Koulango. Son fonctionnement repose sur les marchés de Boundoukou, Niablé (Côte d'Ivoire) et de Sampa (Ghana) et sur le trafic du cacao ghanéen par la Côte-d'Ivoire pour lequel la localité de Niablé (sous-préfecture d'Abengourou) est l'un des plus importants centres de collecte.

- On rencontre des espaces du même type entre la Côte-d'Ivoire et le Libéria d'une part, entre la Côte-d'Ivoire et la Guinée d'autre part.

A l'interface des pays côtiers et sahéliens, on compte, du Nigeria au Sénégal, environ huit régions frontalières principales. De l'Est vers l'Ouest se succèdent ainsi (tableau 2.2.) :

- La zone Maradi-Katsina dont l'épicentre est constitué par les marchés de Jibiya (au Nigeria) et de Maradi (au Niger);
- La zone de Birni-Koni (Niger) et Iléla (Nigeria) ;
- La zone de Gaya (Niger), Kamba (Nigeria) et Malanville (Benin). Il faut rappeler ici que ce dernier marché et celui de Jibiya fonctionnent comme les plus grands greniers des pays côtiers à la porte du Sahel.
- En allant vers l'Ouest, on aborde l'espace frontalier de Dapaong (Togo), Bakwu (Ghana) et Bitou (Burkina Faso) soudé en une petite unité économique par les grands marchés de Cinkansé et de Bakwu.
- Ensuite vient la zone de Bouna (Côte-d'Ivoire), Gaoua (Burkina Faso) et Bolé (Ghana) animées par le marché ivoirien de Doropo ;
- Cette dernière est prolongée au Nord par un espace qui participe au renforcement des échanges entre le Ghana et le

Tableau n° 2.2. - ESPACES FRONTALIERS PAYS SAHÉLIENS ET CÔTIERS

| NOM DES ESPACES | VILLES PRINCIPALES | POPULATION DES VILLES | PRINCIPAUX MARCHES | PRINCIPAUX PRODUITS EXPOSES AUX MARCHES | ENTREPOTS FRONTALIERS | GROUPES ETHNIQUES | MONNAIES UTILISEES |
|--|----------------------------------|---|--|---|--|-------------------|---------------------------------------|
| MARADI-KATSENA (Niger - Nigeria) | KATSENA MARADI | -- 48.853 habitants | JIBIYA Nigéria MARADI Niger | Sorgho, mil, niébé, arachide, souchet, igname. | KARAKI (nigéria) DAN-ARAROU (Nigéria) JIEMA-MADJI (Nigeria) KANK (Niger) DABARA-FIRJI (Niger) | HAOUSSA | NAIRA-CFA |
| BIRNI-KONI, ILELA (Niger - Nigeria) | BIRNI-KONI ILELA | 15.227 habitants -- | BIRNI-KONI Niger | Sorgho, mil, niébé, ara- chides, maïs, riz, patate douce. | ...ILELA (Nigéria) | HAOUSSA | NAIRA-CFA |
| GAYA-KAMBA-MALANVILLE (Niger, Nigeria, Bénin) | GAYA KAMBA MALANVILLE | 8.107 habitants -- 12.500 habitants | MALAN- (Bénin) VILLE KAMBA(Nigeria) | Sorgho, mil, maïs, garl, igname, cola, oignon, poisson fumé. | ILO (Nigeria) GAROU (Bénin) DOLLE (Niger) | DALLOL- MAOURI | CFA-NAIRA |
| DAPAONG-BAKWU- BITTOU (Togo, Ghana, Burkina) | DAPAONG BAKWU BITTOU | 15.200 habitants 25.000 habitants 5.215 habitants | CIKANSE(Togo) BAKWU (Ghana) | Maïs, mil, sorgho, niébé, igname, riz, huile de palme, patate douce, banane fraîche. | CIKANSE (Togo) YARGATENGA SENGHA(B.F.) OUIDANA PUISIGA (Ghana) KAY IRE(Togo) | GOURMAN - TCHE | CFA-CEDI- NAIRA |
| BOUNA-GAOUA, KAMPTI - BOLE (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina-Faso) | BOUNA GAOUA KAMPTI BOLE | 5.787 habitants 9.543 habitants 2.835 habitants -- | DOROPO (C.I.) | Bétail, mil, sorgho, maïs, igname, cola, légumes frais, banane. | BITCHIRI (CI) BIENOU (CI) CALGOUTI (BF) BATI (BF) TOBA (BF) BOLE (Ghana) | LOBI- KOULANGO | CFA-CEDI |
| DIEBEGOU - LAWRA (Ghana-Burkina Fasso) | DIEBEGOU LAWRA HAMALE | -- -- -- | HAMALE (Ghana) SIRANA-BEYLA | Mil, sorgho, igname, cola | LEGMOIN (B.F.) TOBA (B.F.) HAMALE (Ghana) | LOBI | CFA-CEDI |
| ODIENE-BEYLA- MADINA (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali) | ODIENE BEYLA | 13.864 habitants -- | SIRANA-BEYLA (Guinée) SIRANA-ODIENE BOOKO | Bétail, sorgho, riz, igname, fonio, cola | KESSEDOUGOU | MALINKE DIOULA | CFA-Franc Guinéen(ancien Silly) |
| MALI-KEDOUGOU (Guinée - Sénégal) | MALI KEDOUGOU | -- -- | KEDOUGOU (Sénégal) | Riz, bétail, cola, fonio fruit. | | MALINKI- PEUL | FG-FCFA |

Burkina : celui encadré par les villes burkinabé de Diebegou et ghanéenne de Lawra ;

- L'ensemble Odiene (Côte-d'Ivoire), Beyla (Guinée) et Madina (au Mali) qui s'organise autour des principaux marchés guinéens de Sirana-Beyla et ivoiriens et de Booko.

- Enfin, entre la Guinée, le Sénégal et la Gambie, il faut mentionner les importantes relations commerciales existant d'une part entre les localités de Mali (Guinée) et de Kedougou (Sénégal) d'autre part entre les centres de Karang (Sénégal), Barra et Banjul (Gambie), Nioro-du-Rip (Sénégal) et Farrafenni (Gambie).

C'est à partir de cette identification des périphéries nationales que la localisation des enquêtes-marché a été effectuée. Celles-ci visent, entre autres, à mieux connaître les structures et le mode de fonctionnement de ces espaces. Le quatrième chapitre de ce document rend compte des premiers résultats disponibles sur ce sujet.

3. LES DETERMINANTS DES ECHANGES REGIONAUX

L'analyse des facteurs qui déterminent les échanges joue un rôle important dans notre étude : elle permet d'expliquer la structure et les variations des flux dans l'espace et dans le temps et elle fournit la matière première à toute réflexion sur les politiques à mener dans le domaine des échanges régionaux.

On cherche principalement à savoir dans quelle mesure les échanges actuels sont fonction des disparités entre les politiques économiques des Etats et dans quelle mesure ils s'appuient sur les complémentarités régionales.

Dans cet objectif, il s'agit principalement de différencier et d'apprécier le poids respectif des facteurs :

- structurels et conjoncturels,
- maîtrisables et non maîtrisables par les agents économiques.

Ces distinctions ne sont pas facile à réaliser car les éléments sont souvent imbriqués les uns dans les autres. Aux différenciations structurelles entre zones monétaires, par exemple, s'ajoutent les effets des politiques monétaires (politique volontariste de surévaluation du taux de change ou décision plus ponctuelle de dévaluer) et les fluctuations conjoncturelles du taux de change sur les marchés parallèles. La disparité des politiques économiques recouvre aussi bien des aspects structurels liés à des contraintes de long terme que des aspects conjoncturels.

Au stade actuel de l'étude, nous sommes encore loin de pouvoir établir une grille d'analyse de ces facteurs qui soit opératoire pour discuter des avantages et inconvénients des échanges parallèles pour les Etats et les autres agents économiques. Aussi nous nous limitons à décrire la manière dont les principaux facteurs influent sur les échanges. Cette description a pour but de fournir un cadre de référence aux étudiants pour la dernière phase d'enquêtes et pour l'analyse des données collectées sur les marchés.

3.1 Les déterminants historiques et sociaux des échanges

On peut affirmer que le développement actuel des échanges régionaux prolonge les anciennes traditions commerciales des populations africaines. En effet, à l'époque précoloniale les activités commerciales s'articulaient autour de deux grands circuits :

- le circuit Nord-Sud-Nord qui correspond à peu près aux relations qui existent actuellement entre pays côtiers et pays sahéliens ;

- le circuit Est-Ouest-Est, à peu près conforme aux échanges qui unissent aujourd'hui pays anglophones et francophones situés dans la zone forestière.

Par le premier circuit, les pays sahéliens fournissaient aux populations forestières du sel et du bétail en échange d'or et de kola. Par le second circuit, les royaumes et les chefferies de la forêt assuraient une meilleure distribution de leur production ou des produits importés du Nord.

Ces activités d'échange qui concernaient l'ensemble de la sous-région ont induit la constitution de grands carrefours commerciaux, dont les principaux étaient:

- en milieu de savane, c'est-à-dire au contact des pays côtiers et sahéliens : Kano, Kishi (Nigeria), Djougou (Bénin) Sansanné, Mango (Togo), Salaga (Ghana), Bouna et Kong (Côte-d'Ivoire);
- en milieu forestier, Apomu, Bénin-City, Kétou, Badagry (Domaine Yoruba), Kumassi, Kintampo (domaine Ashinhi), Kéta, Ho, Kpalime (domaine Ewe) etc...

Ces carrefours ont favorisé la formation de plusieurs espaces économiques homogènes et complémentaires, dont la gestion était assurée par quelques groupes ethniques comme les Haoussa, les Yoruba et les Manding.

Chacun de ces espaces commerciaux était soudé l'un à l'autre par un système monétaire basé sur la manille (monnaie locale), le cauris (monnaie régionale) et l'or (moyen d'échange international). On peut ainsi parler d'une véritable intégration régionale réalisée avant la colonisation.

Sous la domination coloniale, ces traditions commerciales ne se sont pas perdues, mais transformées pour donner naissance aux différentes périphéries nationales décrites plus haut. L'étude de la structure de ces périphéries, présentée dans le chapitre 4, montre l'importance des pôles d'échange issus des centres commerciaux traditionnels.

Cet ancrage du commerce régional actuel dans des circuits très anciens contribue à expliquer que les échanges parallèles représentent la majorité des flux.

A ces facteurs historiques qui mettent en évidence le poids des relations ethniques dans le contrôle des activités commerciales, s'ajoutent désormais les facteurs religieux, en particulier le rôle de l'Islam. Cette religion s'est développée en Afrique à partir de plusieurs confréries (Ibaadites, Tidjanias, Shites, etc...) qui ont fortement influencé le monde des affaires. Celles-ci sont devenues aujourd'hui des instruments de contrôle des activités d'intermédiation. Elles participent activement à la diffusion des informations à l'intérieur de la sous-région.

L'influence de ces confréries s'exerce en particulier sur la dynamique des échanges entre le Sénégal et la Gambie d'une part, entre le Niger et le Nigéria d'autre part.

Entre le Nigéria et le Bénin, bien que les activités commerciales soient dominées par le groupe Yoruba, les facteurs de l'expansion du commerce sont aujourd'hui également d'ordre religieux. A la notion Yoruba s'est substituée celle de "Male" qui signifie musulman. L'appartenance au monde "Male" est plus déterminante que le partage d'une même identité ethnique pour pouvoir bénéficier de la confiance d'un commerçant.

Ainsi, la religion islamique ne véhicule pas seulement la foi et la fidélité à Mahomet, elle est aussi un facteur de sécurisation des affaires (voir plus loin, § 4.3). On ne peut exclure que cette deuxième fonction de la religion musulmane explique son expansion actuelle dans la mesure où la sous-région est intensément engagée dans les activités commerciales.

3.2. Les complémentarités régionales

La prospérité du commerce caravanier de la période précoloniale reposait, pour une large part, sur les complémentarités de production qui existent entre les différentes zones de la sous-région. Aujourd'hui, les échanges régionaux de produits locaux restent principalement tributaires des complémentarités entre les zones de culture (ou de cueillette) et celles d'élevage. C'est le cas, par exemple, du commerce entre le Niger et le Nigéria (bétail contre céréales). Entre la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, c'est la complémentarité entre la pêche et les produits de cueillette (la kola) qui stimule les échanges.

Le bétail, les céréales, la kola et le poisson sont les produits qui animent les échanges les plus importants à partir des productions locales. L'analyse des avantages comparés de ces différentes spéculations à l'échelle régionale nécessiterait une étude des coûts de production qui dépasse le cadre de notre travail. Nous nous limiterons à étudier l'importance des échanges basés sur les complémentarités régionales et à voir dans quelle mesure on peut parler d'avantages comparés alors que plusieurs autres éléments interviennent dans la détermination des flux.

La dynamique des échanges de produits locaux basée sur des complémentarités de production se combine avec celle qui résulte des disparités économiques. Peu d'Etats de la sous-région offrent en effet aujourd'hui un marché dynamique. Seuls le Nigéria, le Ghana, la Côte-d'Ivoire et, à un moindre degré, le Sénégal, ont un niveau d'activités relativement soutenu. Ces quatre pays fonctionnent dans la sous-région comme des pôles d'entraînement pour les échanges frontaliers. Ce sont eux qui diffusent les revenus nécessaires aux activités commerciales, déterminent ainsi la formation d'espaces frontaliers actifs.

3.3 Les disparités monétaires

Dans la sous-région, les monnaies convertibles (Franc CFA et Dollar libérien) s'opposent aux monnaies non convertibles (le Naïra nigérian, le nouveau Cedi ghanéen, le Dalasi gambien, le Léone de Sierra Léone, le Franc guinéen, l'Escudo du Cap Vert et l'Ouaguiya mauritanien).

Les avantages du Franc CFA reposent sur son appartenance à la zone de l'Union Monétaire Ouest Africaine (U.M.O.A.), garantie par la France. Cette insertion assure au Franc CFA une convertibilité en tous lieux. Elle lui confère aussi une crédibilité internationale élevée, quelque soit la situation économique des Etats-Membres du système. Le Dollar libérien jouit des mêmes avantages.

La non convertibilité des monnaies des sept autres Etats de la sous-région est le résultat d'une volonté de limiter les transferts de fonds vers les pays voisins et les pays occidentaux, de contrôler étroitement l'activité des établissements commerciaux privés, et de maîtriser le financement de la production industrielle.

Du point de vue des échanges régionaux, la non-convertibilité présente cependant beaucoup d'inconvénients : forte limitation des transactions internationales, blocage du commerce officiel entre les Etats de la sous-région en raison des difficultés de règlements, création d'une situation chronique d'endettement préjudiciable à long terme aux sociétés d'Etat,...

La pratique du contrôle des changes crée des obstacles aux transactions régionales officielles quasi-insurmontables pour les opérateurs privés. Tout règlement d'une importation d'un pays voisin doit passer par la Banque Centrale, puis par la Chambre de Compensation Régionale de Freetown (Sierra Leone), avant de parvenir à son destinataire par l'intermédiaire de la Banque Centrale de son pays. Cette procédure implique des délais de paiements très longs, incompatibles avec l'exigence de rotation rapide du capital commercial. Dans le cas de l'exportation de niébé du Niger vers le Nigéria, par la SONARA, les délais de paiements se sont élevés jusqu'à 12 mois.

On comprend pourquoi la pratique du contrôle des changes constitue un stimulant de la contrebande aux frontières. Pour contourner les difficultés liées à la non convertibilité des monnaies, plusieurs marchés parallèles de change ont été créés. Ils fonctionnent de la même manière que les guichets de banque : le taux de change est toujours plus bas, à la vente de la monnaie et plus élevé à l'achat. Cette différence entre les deux taux varie de 5 à 15 francs CFA selon les monnaies et en fonction de l'offre et de la demande.

L'instauration des marchés parallèles de change a consacré la suprématie des monnaies convertibles, quelque soit la situation économique des Etats qui les émettent. Elle a aussi renforcé les

TABLEAU N° 3.1. Evolution du cours du Naïra sur le marché parallèle de 1977 à 1987 (Marché de Jonckey à Cotonou, Bénin)

Unité : 1 FCFA

| Année | Cours officiel | Marché parallèle | % de la décote |
|-------|----------------|------------------|----------------|
| 1977 | 437 | 243 | 44 |
| 1978 | 419 | 197 | 53 |
| 1979 | 461 | 201 | 56 |
| 1980 | 529 | 223 | 58 |
| 1981 | 534 | 294 | 46 |
| 1982 | 501 | 287 | 43 |
| 1983 | 555 | 185 | 67 |
| 1984 | 584 | 124 | 78 |
| 1985 | 460 | 100 | 78,26 |
| 1986 | 425 | 100 | 76,97 |
| 1987 | 91 | 60 | 34,06 |

Source : Enquêtes de terrain

TABLEAU N°3.2. Evolution du Cédi sur le marché parallèle de change de 1977 à 1987 (Marché de Lomé - Aflao)

| Année | Cours officiel | Marché parallèle | % de la décote |
|-------|----------------|------------------|----------------|
| 1977 | 214,13 | 40 | 82 |
| 1978 | 142,04 | 20 | 86 |
| 1979 | 76,92 | 12,50 | 83,75 |
| 1980 | 76,92 | 10 | 89,69 |
| 1981 | 98,8 | 4,25 | 95,25 |
| 1982* | - | - | - |
| 1983 | 12,70 | 3,45 | 72,50 |
| 1984 | 8 | 3,33 | 58,33 |
| 1985 | 6,33 | 2,55 | 59,72 |
| 1986 | 4 | 2 | 50 |
| 1987 | 3,80 | 2 | 47,25 |

* Nous ne possédons pas de données pour 1982

Source : Enquêtes de terrain

disparités de prix dans la sous-région, compte tenu de la décôte de chaque monnaie non convertible par rapport aux monnaies convertibles. Sur le marché parallèle des changes, les taux sont déterminés par l'offre et la demande de monnaies. De ce fait, la décôte des monnaies non convertibles ne résulte pas seulement de la surévaluation des taux de change officiels, due aux politiques monétaires volontaristes de certains Etats. Elle exprime aussi les besoins en devises des opérateurs qui n'ont pu être satisfaits par le circuit bancaire. Au Nigéria, on a ainsi pu constater que la dévaluation déguisée du naïra (par l'introduction d'un second marché des changes) en septembre 1986 n'a pas supprimé le marché parallèle de change. Certes l'écart entre le cours du naïra issu de la vente aux enchères des devises sur le marché bancaire et le cours du marché parallèle, a fortement diminué. Mais, suite à la baisse des revenus des exportations de pétrole, le manque de devises ne permet pas au circuit bancaire de satisfaire tous les besoins des opérateurs. Ceux-ci se portent alors sur les marchés frontaliers où la forte demande de Franc CFA contribue à la baisse du cours parallèle du naïra.

Le marché parallèle des changes est souvent instable ; le cours des monnaies peut varier du simple au double durant la même année. Néanmoins, il a toujours consacré la suprématie du franc CFA, plus stable, face aux autres monnaies, comme l'attestent les tableaux 3.1. et 3.2.

La forte décôte du naïra et du cedi est un puissant stimulant des échanges, aussi bien sur les marchés frontaliers que dans l'import-export. Elle pousse les opérateurs économiques à chercher à obtenir du franc CFA sur les marchés frontaliers par la vente de marchandises. Ces mécanismes rendent plus complexe l'analyse des échanges dans la mesure où les transactions ne portent pas seulement sur les produits, mais aussi sur les monnaies dans le cadre du marché parallèle des changes. La mission d'appui portant sur les implications monétaires du commerce parallèle qui sera réalisée prochainement contribuera à éclairer ce point.

Somme toute, dans la situation qui prévaut aujourd'hui, l'Afrique de l'Ouest est divisée en neuf zones monétaires. Les échanges commerciaux se réalisent à travers plusieurs espaces économiques aux conditions de marché très différentes et souvent volatiles.

3.4 Les disparités de politiques économiques

Elles favorisent artificiellement les échanges en créant des écarts de prix de part et d'autre de la frontière. Mais elles stimulent avant tout les échanges parallèles et clandestins qui cherchent à tirer profit de ces disparités.

Elles peuvent constituer des facteurs de l'échange volatiles, comme dans le cas de la protection douanière du Nigéria, ou au contraire, plus stables, tels que l'a été pendant longtemps le monopole de commercialisation des offices publics.

Il faut distinguer :

- les disparités de protection douanière (mesures tarifaires et non tarifaires, degré de contrôle des frontières),
- les inégalités dans la taxation des exportations (y compris la parafiscalité des offices de commercialisation),
- les différences de politiques monétaires et de change,
- la disparité des politiques de subvention aux producteurs ou aux consommateurs,
- enfin, les différences d' intervention de l'Etat sur le marché (réglementation des activités commerciales, politique de prix et intervention des offices publics).

Pour apprécier l'impact de ces disparités sur les échanges agricoles il faut opérer une décomposition par filières-produits. Pour chacun des grands produits échangés, on étudiera donc dans quelle mesure les flux sont stimulés par les différences de politique économique entre les Etats concernés. A ce stade du travail, une telle analyse n'a été réalisée complètement que pour les échanges Niger-Nigéria. Elle nécessite de réaliser dans un premier temps un inventaire des mesures de politique économique ayant un impact sur le commerce extérieur. En ce qui concerne les céréales, un tel travail est en cours de réalisation dans le cadre d'une étude sur "les politiques de maîtrise des échanges extérieurs de céréales en Afrique de l'Ouest" à laquelle nous sommes associés.

Dans ce cadre, il sera intéressant d'apprécier l'impact des politiques d'ajustements structurels qu'appliquent la plupart des pays de la sous-région. On peut en effet se demander si ces politiques n'ont pas pour effet de réduire en partie les différences entre les pays dans ce domaine.

L'effet dépressif des politiques d'ajustements structurels sur le niveau global des échanges dans la sous-région apparaît plus évident. Dans les pays côtiers à monnaies non convertibles en particulier, le pouvoir d'achat des consommateurs a nettement baissé. Le blocage des salaires, les restructurations des entreprises publiques, le frein à l'embauche dans les administrations, la suppression de nombreux avantages matériels, les dévaluations et la chute des taux sur les marchés parallèles de change ont fortement diminué les revenus qui soutenaient les activités des marchés frontaliers. Ceci est particulièrement le cas sur les frontières du Nigéria et du Ghana.

3.5 L'impact du marché international

Les fluctuations des cours internationaux constituent des facteurs conjoncturels qui influencent les échanges dans la sous-région. Mais l'impact du marché international se traduit aussi

par des changements plus durables sur les courants commerciaux en Afrique de l'Ouest. Pour l'essentiel, ces interférences du marché international se manifestent au travers de deux phénomènes :

- la concurrence et la relative dépression des marchés des produits tropicaux ;
- la forte subvention à l'exportation des céréales produites dans les pays du nord.

Dans le contexte de faible productivité des économies agricoles ouest-africaines, la baisse des prix des produits tropicaux sur le marché international a amputé les recettes d'exportation de la plupart des pays de la sous-région. Les recettes budgétaires des Etats qui ne disposent pas de ressources minières sont ainsi devenues, en grande partie dépendantes, de la fiscalité. Cette situation a conduit plusieurs pays à amplifier leurs politiques de réexportation. Cette politique commerciale qui était pendant longtemps l'apanage des seuls Etats à faibles moyens d'exportation comme la Gambie, le Togo et le Bénin, s'est étendue à d'autres pays qui ont vu leurs revenus baisser ces dernières années tels que la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Niger et la Mauritanie.

Il faut également souligner que la baisse des prix internationaux des autres matières premières telles que le pétrole et l'uranium a profondément affecté le niveau global des échanges. Dans le cas du commerce entre le Niger et le Nigéria, le niveau de la demande des consommateurs des deux pays a fortement baissé suite à la réduction des revenus, entraînant une réduction de l'activité sur les marchés frontaliers.

La conjoncture de bas prix sur les marchés internationaux des céréales a favorisé les importations de la sous-région et a, elle aussi, stimulé les flux de réexportation. C'est en grande partie par le prélèvement de recettes sur l'importation et la réexportation que des pays à faibles ressources ont pu soutenir le fonctionnement de l'appareil d'Etat. Le profit tiré de la revente des produits importés dans les pays voisins à des conditions très avantageuses et le système de péréquation mis au point par certains réexportateurs stimule cette pratique commerciale en période de bas prix sur les marchés internationaux. Par exemple, durant la campagne 1986/87 le prix de revient du riz importé par la Gambie se situait aux alentours de 54 F CFA le kg. Ce riz était revendu à 70 F CFA le kg sur le marché local et entre 90 et 120 F CFA au Sénégal (où le prix de vente au détail était de 160 F CFA) (1).

L'augmentation des volumes importés pour la réexportation modifie la situation du marché ouest-africain. Elle introduit des effets contradictoires dont le résultat global est difficile à

- - - - -
(1) CORBAUX (A) et L'HERITEAU (M.F.) : le commerce non contrôlé entre le Sénégal et la Gambie - Ministère de la Coopération et CCCE, 1987.

apprécier: les réexportations sont d'une part un facteur d'instabilité pour les marchés, dans la mesure où elles répondent à des disparités de politiques économiques des Etats qui sont elles-mêmes variables ; mais elles ont d'autre part un effet stabilisateur lorsqu'elles permettent de maintenir des courants d'échanges en dépit des modifications des politiques d'importation. Ainsi lorsque le Nigéria a fermé ses frontières aux achats de riz sur le marché international, les pays voisins ont pris le relais pour maintenir pour une grande part, le niveau d'approvisionnement des consommateurs nigériens.

3.6 L'effet des variations climatiques

Le climat de l'Afrique occidentale est marqué par d'importants aléas dont les effets sur la production agricole, et par conséquent sur le commerce, sont très sensibles. D'une manière générale, une bonne pluviométrie favorise la circulation des denrées alimentaires.

E. Grégoire dans son étude des échanges frontaliers entre les régions de Maradi (Niger) et de Kano (Nigéria) (voir § 4.3), montre comment l'inégale répartition des pluies apparaît comme un des principaux facteurs déterminant des échanges céréaliers. En 1986, la bonne pluviométrie a entraîné une récolte relativement abondante au Niger qui a fait baisser le prix des céréales ; le sac de mil à Maradi ne dépassait pas 4 000 F CFA. La rareté des pluies de 1987 a provoqué la montée des prix ; celui du sac de mil s'est élevé de 4 000 F en janvier 1987 à 8 000 F en janvier 1988.

Les facteurs climatiques agissent aussi de façon négative sur l'offre alimentaire des pays côtiers. Le Ghana qui disposait d'importants excédents de maïs en 1984 et 1985 (estimés à 54 000 t. en 1985) est aujourd'hui déficitaire, suite à la mauvaise pluviométrie de 1986 et 1987.

CILSS - CLUB DU SAHEL

Comité Restreint sur la Politique Céréalière

Ouagadougou, 21 et 22 juin 1988

Point 1.3 de l'ordre du jour

Echanges régionaux, commerce frontalier
et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

Rapport intermédiaire sur l'étude

Johny EGG (INRA)

John O. IGUE (UNB)

Jérôme COSTE (IRAM)

Compte tenu de leur importance et de leur dynamisme, on peut classer les marchés périodiques en trois groupes :

- Les marchés de brousse sont des satellites des deux suivants pour la collecte des denrées agricoles. On y rencontre surtout de petits détaillants qui sont le plus souvent au service des grossistes.
- Les marchés relais ou de second ordre servent de relais pour l'approvisionnement des marchés polaires. C'est le cas du marché de Lolo situé au Nigéria pour Kamba et Malanville, ou de Matameye (Niger) et Madaoua (Nigéria) pour Zinder, Daoura et Kano, etc... Ils sont souvent situés sur les principaux axes de communication ou à proximité des zones de production.
- Les marchés "pôlaires" rayonnent sur des régions étendues sur plusieurs dizaines de kilomètres. Ce sont des pôles d'approvisionnement ouverts sur les grands circuits import-export. Leur dynamisme est renforcé par l'importance des agglomérations dans lesquelles ou près desquelles ils sont situés. Parmi ces marchés pôlaires, on peut citer : Maradi, Birni-Koni, Malanville, Cinkansé, Tingrela.

De ces trois catégories de marchés, seule la dernière brasse d'importants volumes de marchandises. C'est sur elle que se sont portées nos enquêtes de terrain.

La plupart de ces marchés périodiques ont un homologue de l'autre côté de la frontière. Cette disposition sous forme de marchés jumeaux permet de maintenir la cohésion des groupes sociaux en dépit des contraintes induites par l'existence de la frontière. Elle peut être observée nettement à la frontière bénino-nigériane ainsi qu'à la frontière nigéro-nigériane.

De la même manière, on peut mentionner les marchés situés à cheval sur les frontières du Togo, du Ghana et du Burkina Faso. Ainsi que le met en évidence le rapport d'enquête sur cette région, le plus important réseau de ces marchés est situé dans la zone délimitée par les villes frontalières de Bawku (Ghana), Dapaong (Togo) et Bitou (Burkina Faso). Ces villes qui exercent des fonctions administratives dans le cadre de leurs Etats respectifs constituent le sommet d'un triangle dont le centre est la localité de Cinkansé divisée en deux par la frontière Togo-Burkina. Le marché de Cinkansé se tient les lundi et les jeudi. Celui de Bawku tous les trois jours comme c'est de coutume en pays Gourmantché. Tous les deux sont au coeur d'un important réseau de centres commerciaux secondaires qui leur servent de relais. On a ainsi:

- au Burkina Faso : Bitou, Yorgatenga, Sengha et Tindegou;
- au Ghana : Ouidana, Puisiga ; tandis qu'au Togo on peut mentionner Dapaong, Kayire et Largande.

Le fonctionnement et le dynamisme de ces centres d'échange reposent sur la cohésion ethnique du groupe Gourmantché qui, en dépit du partage de son territoire entre trois puissances coloniales (anglaise, allemande et française), continue de maintenir son unité historique à partir de Fada N'Gourma (Burkina Faso) et de Gambaga (Ghana).

Ces différents marchés recrutent leur clientèle d'abord à l'intérieur des villes frontalières qui les encadrent, ensuite dans les Etats limitrophes.

b) Les villes frontalières

Leur rôle est capital dans l'organisation des périphéries nationales. Par leur position et leur population, elles renforcent la structure de ces espaces. On peut distinguer quatre groupes de villes selon leur origine :

- Les agglomérations qui sont nées dans les principaux points de passage, le long des artères de communication. Elles sont toutes des villes jumelles. Leur développement résulte de l'aménagement de ces points frontaliers et de l'accueil de nombreux migrants. Beaucoup de ceux-ci élisent domicile dans ces cités et s'adonnent aux activités commerciales. Parmi ces villes, on peut citer Klake-Kweme et Igolo-Idiroko entre le Bénin et le Nigéria, Aflao (en face de Lomé) entre le Togo et le Ghana ou Malanville (en face de Gaya) entre le Niger et le Bénin.
- Les vieilles cités historiques. Ici, c'est le refus des chefs déçus de leur fonction de se soumettre au conquérant qui a déterminé la création d'une nouvelle base d'autorité traditionnelle de l'autre côté de la frontière, presque en face de l'ancienne métropole. L'exemple à signaler, est celui d'Ifoyintedo fondée vers 1920 suite à la nomination du chef Tori d'Avrankou par les Français comme chef de Canton devant gérer le royaume d'Ifoyin dont la capitale était Ifoyin-Ile située en territoire béninois (actuel district d'Ifangni). Le roi Yoruba, refusant de se soumettre à son hôte, transféra le siège de son pouvoir en territoire britannique.
- Les villes nées à la suite de tracasseries administratives. On peut mentionner Ilara entre le Bénin et le Nigéria, et Jibiya entre le Niger et le Nigéria. La première fut fondée par les habitants de Kétou en 1915 pour protester contre le recrutement militaire pendant la première guerre mondiale. La seconde ne date que de 1959, suite aux événements politiques ayant opposé les partisans du parti Sawaba de Djibo aux membres RDA de Diori. Après leur échec au référendum de 1958 concernant l'indépendance du Niger, les Sawabistes de la préfecture de Maradi ont quitté la région pour aller fonder Jibiya en territoire nigérian, à quelques kilomètres de Maradi.

- Les anciens villages érigés en base de pouvoir traditionnel. C'est le cas de Méko (Nigéria) : après la délimitation frontalière, son chef qui dépendait de celui de Kétou (Bénin) fut promu roi pour gérer selon le système de l'"indirect rule" la population relevant de l'administration britannique. Aujourd'hui, ces agglomérations jumelles exploitent plutôt leur origine commune pour se soustraire à l'emprise administrative des pouvoirs centraux, en renforçant l'autonomie des périphéries nationales.

c) Les entrepôts frontaliers

Entre les villes et les marchés se trouvent d'autres localités qui servent d'entrepôts pour d'importants volumes de marchandises prêts à franchir la frontière. Ces localités, qualifiées d'entrepôts frontaliers sont des lieux de revente pour les grossistes qui opèrent de chaque côté de la frontière, avec des marchandises qui peuvent provenir de très loin.

Le rôle des localités-entrepôts est capital dans le commerce régional, car elles sont l'un des maillons des circuits non officiels de réexportation des denrées importées de l'extérieur de la sous-région. Ces flux peu visibles sont d'une grande ampleur (voir chapitre 5). Les enquêtes de terrain ont montré la difficulté d'observer ce type de flux à partir de ces localités.

Les trois structures décrites ci-dessus font l'originalité des espaces frontaliers de la sous-région. Leur fonctionnement est particulier dans la mesure où les périphéries nationales échappent en grande partie aux lois économiques en vigueur dans les Etats qui les abritent.

La mobilité des populations qui caractérise ces espaces s'appuie sur l'influence qu'exercent les grandes villes, situées en retrait des périphéries nationales et sur la fréquentation des nombreux marchés périodiques que comptent ces zones. Les échanges commerciaux concernent à la fois les produits agricoles, industriels, d'élevage et de pêche.

L'existence de ces différents mouvements pour la plupart illicites, qu'il s'agisse des flux monétaires (par le biais des marchés parallèles de change) de personnes ou de marchandises, illustre fort bien les limites des espaces territoriaux des Etats-Nations actuels. Cela paraît d'autant plus évident qu'un flux considéré comme illégal d'un côté de la frontière, peut entrer dans les circuits officiels une fois celle-ci franchie. Ainsi, malgré les différences de politiques, les économies nationales sont étroitement reliées les unes aux autres par le biais des périphéries nationales.

La description des espaces frontaliers permet de montrer comment s'effectuent les échanges régionaux. Elle explique que nos enquêtes de terrain se soient essentiellement portées sur une meilleure connaissance du fonctionnement de ces zones.

4.2 Les enquêtes sur les marchés

Après deux périodes d'enquêtes, les premiers résultats permettent d'éclairer -quoique de manière inégal- quelques aspects du fonctionnement des marchés et d'obtenir des indications sur l'intensité des activités.

Du point de vue de leur structure, on peut distinguer plusieurs types de marchés :

- marché-rue : Touba, Oja-Odan, Chikanda... à la frontière Benino-Nigériane.
- grand carrefour de circulation : Cinkansé (Togo), Dassa-Zoumè (Benin).
- place centrale d'une ville : Maradi (Niger), Kamba (Nigeria), Ilara (Benin).

Beaucoup d'entre eux occupent plusieurs hectares de superficie dont une partie est aménagée en abris définitifs ou de fortune, l'autre partie restant découverte. Quelque soient les équipements, l'aire du marché est toujours divisée en plusieurs secteurs réservés à chaque catégorie de produits. L'occupation des places fait l'objet d'une taxe appelée droit de place. Son montant va de 50 à 400 F CFA selon les pays et selon l'importance des étals.

Du point de vue de leur périodicité, les marchés étudiés se répartissent en quatre groupes comme l'indique le tableau 4.1. Ces différentes périodicités permettent une succession d'animations qui couvre presque tous les jours de la semaine, renforçant ainsi l'intensité des échanges dans la zone.

Le dénombrement de la clientèle (voir tableau 4.2) et du volume de marchandises exposées par jour de marché (voir tableau 5.4) atteste de l'importance de ces pôles d'échange.

La clientèle est d'origine multiple :

- A Tingrela (Côte-d'Ivoire) sur les 455 vendeurs assis devant des étals recensés pour un jour de marché en janvier 1988, 78% sont installés à Tingrela, 30% proviennent de la région et des villes du Sud. Sur le parc des véhicules, on a recensé 32 taxis-brousse ayant transporté 776 personnes au marché dont 166 Maliens et 610 Ivoiriens vivant en dehors de la région de Tingrela.
- A Cinkansé, à cheval sur la frontière Togo-Ghana-Burkina, on a dénombré 1911 Ghanéens et Burkinabé (par séance de marché), allant vers le marché en septembre 1987. Le nombre

TABLEAU 4.1. - LA PERIODICITE DES MARCHES ETUDIES

| MARCHES | 3 JOURS | 4 JOURS | HEBDOMA- DAIRES | AUTRES |
|--|---------|---------|--------------------------------|------------------------|
| <u>Frontière Niger - Nigeria</u> Gaya (Niger) Birni-Koni (Niger) Maradi (Niger) Magaria (Niger) Kamba (Nigeria) Lolo Djibia (Nigeria) Babura (Nigeria) Illela (Nigeria) | | | X X X X X X | X Lundi Vendredi |
| <u>Frontière Bénin - Niger</u> Malanville (Bénin) | | | | Samedi Dimanche |
| <u>Frontière Togo - Burkina</u> Cinkansé (Togo) | | | | Dimanche Jeudi |
| <u>Frontière Ghana - Burkina</u> Kampti (Burkina) Loropéni (Burkina) Batié (Burkina) Bawku (Ghana) | X | | | |
| <u>Frontière Côte d'Ivoire - Mali</u> Tingrela (Côte d'Ivoire) Debeté (Côte d'Ivoire) | | | X X | |
| <u>Frontière Ghana-Côte d'Ivoire</u> Bondoukou (Côte d'Ivoire) Niably (Côte d'Ivoire) Assuefry (Côte d'Ivoire) | | | | X X X |
| <u>Frontière Togo - Ghana</u> Kpalimé (Togo) Badou (Togo) Ngoumé-Tomegbe (Togo) Nyive (Togo) Kouté (Togo) Djinde (Togo) | | | X X X X X | Samedi Mardi |

Source : Enquêtes de terrain.

TABLEAU 4.2. - IMPORTANCE DE LA CLIENTELE SUR LES PRINCIPAUX MARCHES ETUDIES
(nombre d'usagers pour un jour de marché)

| MARCHES | Vendeurs | | Nombre de véhicules | | Passagers transportés | |
|--|----------|-------|---------------------|-------|-----------------------|-------|
| | Janvier | Avril | Janvier | Avril | Janvier | Avril |
| <u>Frontière Niger-Nigeria</u> | | | | | | |
| Gaya (Niger) | 624 | - | - | - | - | - |
| Birni-Koni (Niger) | 301 | 251 | - | 84 | - | - |
| Maradi (Niger) | 2 157 | 2 253 | 80 | 95 | 2 164 | - |
| Djibia (Nigeria) | 2 467 | 2 723 | 641 | 467 | - | - |
| Magaria ((Niger) | 102 | - | - | 43 | 1 330 | - |
| Illela (Nigeria) | 1 160 | 4 760 | 462 | 439 | - | - |
| Babura (Nigeria) | 226 | 272 | 48 | 41 | 270 | - |
| <u>Frontière Bénin-Niger</u> | | | | | | |
| Malanville (Bénin) | 2 591 | - | 56 | - | - | - |
| <u>Frontière Togo-Burkina</u> | | | | | | |
| Cinkansé | 450 | - | 100 | - | 1 911 | - |
| <u>Frontière Ghana-Burkina</u> | | | | | | |
| Kampti (Burkina) | 112 | - | - | - | - | - |
| Loropéni (Burkina) | 476 | - | - | - | - | - |
| Djigoué (Ghana) | 125 | - | - | - | - | - |
| <u>Frontière Côte d'Ivoire - Ghana</u> | | | | | | |
| Bondoukou (C.I.) | 499 | - | 21 | - | 271 | - |
| Assuefry (C.I.) | 129 | - | 16 | - | 392 | - |
| Niabley (C.I.) | 239 | - | 17 | - | 312 | - |
| <u>Frontière Côte d'Ivoire - Mali</u> | | | | | | |
| Tingrela (C.I.) | 415 | 343 | 32 | 26 | 622 | - |
| Debeté (C.I.) | 80 | 78 | - | - | 776 | - |
| <u>Frontière Togo-Ghana</u> | | | | | | |
| Kpalimé (Togo) | 936 | - | 72 | - | - | - |
| Ajomé-Tomegbé (Togo) | 1 231 | - | - | - | - | - |
| Nyive (Togo) | 168 | - | - | - | - | - |
| Kouté (Togo) | 146 | - | - | - | - | - |
| Djinde (Togo) | 69 | - | - | - | - | - |

Source : Enquêtes de terrain.

des véhicules recensés aux abords du marché s'élève à 87 dont 39 Togolais, 14 Burkinabé, 27 Ghanéens et 3 d'autres origines.

- La clientèle de Malanville (Bénin) située sur le fleuve Niger est estimée à 5 600 personnes par séance de marché en janvier 1988, dont environ 65% de Béninois, 30% de Nigériens, 3% de Nigérians et 2% d'autres nationalités.

Les marchandises exposées portent sur une gamme très variée allant des produits agricoles aux produits manufacturés en passant par les condiments, les articles d'artisanat... La présentation des quantités observées dans le cadre des enquêtes marchés est traitée plus loin, en 5.1.

Il faut souligner que le volume de produits échangés à travers les marchés est fonction de plusieurs facteurs. Si la facilité qu'accorde l'Etat à l'entrée ou à la sortie des produits vivriers est grande, les marchés frontaliers peuvent devenir des centres importants d'exposition. Si au contraire, les échanges agricoles sont frappés d'interdiction à la frontière, ces marchés fonctionnent davantage comme des lieux où se nouent des contacts entre trafiquants.

Dans ce dernier cas, le gros des échanges s'effectue par le biais des localités situées aux abords des marchés que nous qualifions d'entrepôts frontaliers, et non par les marchés proprement dit. C'est notamment le cas de la farine de blé et du riz importés de Mauritanie au Mali, dont la présence n'est pas signalée par l'enquête sur les marchés de la région de Nioro.

L'observation des prix sur les marchés de part et d'autre de la frontière est importante car elle fournit des indications sur l'orientation des flux. Mais il faut noter que la collecte de ces données est une tâche difficile en raison des différences de mesures locales et des fluctuations des taux sur les marchés parallèles de change. Les étudiants chargés des enquêtes marchés ont réalisé ce travail de manière inégale. Tous les rapports mentionnent des prix, mais souvent avec une précision insuffisante et pour les seuls marchés de la zone franc. Au stade actuel de l'étude, il n'est pas encore possible de tirer des éléments d'analyse de ces informations. En conséquence, la cohérence avec les observations sur les flux devra être vérifiée de manière systématique.

4.3 Les stratégies des commerçants

L'organisation des commerçants n'est pas facile à étudier pour les raisons suivantes :

- elle implique de nombreux intermédiaires dont beaucoup agissent dans l'ombre ;
- les stratégies des commerçants changent d'une zone

géographique à une autre. Les activités commerciales sont fortement dominées par les femmes dans les pays forestiers, en particulier au Togo, Bénin et Ghana. Elles sont au contraire contrôlées uniquement par les hommes dans les pays sahéliens ;

- enfin, malgré la place importante qu'occupent les produits agricoles dans les activités commerciales, il n'existe pas réellement de spécialisation des commerçants selon les produits. Le plus souvent, c'est au gré de la conjoncture qu'ils se déterminent pour tel ou tel type de spéculation.

Pour notre propos, on distinguera, en première approche, deux catégories d'acteurs commerciaux: d'une part, le groupe des collecteurs et des acheteurs sur les différents marchés et, d'autre part, les courtiers.

Au sein de la première catégorie, on peut différencier:

- le collecteur qui agit principalement dans le village où il vit et à partir duquel il contrôle quelques marchés avoisinants. Il achète de petites quantités de grains chez les producteurs jusqu'à ce qu'il amasse une vingtaine de sacs qu'il livre à un intermédiaire rural;
- l'intermédiaire rural qui achète sur plusieurs marchés ruraux et qui vend dans deux ou trois centres urbains. De nombreux intermédiaires de cette catégorie travaillent pour les grossistes urbains qui les paient à la commission;
- les grossistes qui travaillent à partir d'une installation fixe en ville. Leur activité varie suivant l'échelle de leur entreprise. Certains possèdent un réseau d'intermédiaires ruraux dans les différents pays qui relèvent de leur secteur d'intervention. D'autres travaillent avec des grossistes étrangers. Dans ce dernier cas, il peut s'établir un rapport de troc qui facilite les transactions. Mais cette compensation repose toujours sur l'évolution des taux de change parallèles et sur celle des prix dans les différentes zones concernées.

Entre ces trois types d'acheteurs interviennent les courtiers. Ils ne quittent jamais les marchés et les centres d'entrepôt et possèdent la plupart des magasins et habitations qui servent au stockage des produits. Ils perçoivent auprès des propriétaires des marchandises les frais de stockage ainsi qu'une taxe sur la vente. Sur les marchés étudiés, on peut distinguer deux types de courtiers:

- ceux qui s'occupent de la vente des animaux qu'on appelle Sonon dans le Bénin méridional et Dillali dans les pays sahéliens ;
- les courtiers en grains qui n'ont pas une appellation propre.

Ces intermédiaires jouent un rôle très important dans le système. En dehors du fait qu'ils contribuent à stabiliser les prix sur les marchés, c'est à eux que les commerçants grossistes ou les étrangers au marché s'adressent pour obtenir les marchandises recherchées.

Pour la compréhension du fonctionnement des échanges à l'intérieur de la sous-région, l'attention doit être portée en priorité sur les grossistes et les courtiers. L'analyse des stratégies de ces acteurs repose sur des études de cas précis. C'est l'objet des enquêtes réalisées par Emmanuel GREGOIRE auprès des commerçants opérant dans la région frontalière entre le Niger et le Nigeria et de celles réalisées par Jean-Loup AMSELLE auprès des commerçants maliens.

Les paragraphes qui suivent sont extraits de l'étude d'E. Grégoire ("Les échanges frontaliers entre la région de Maradi et de Kano", rapport d'enquêtes, à paraître, juin 1988):

- L'intérêt porté à la production

Les commerçants sont désormais également producteurs, notamment de céréales. C'est un élément de leur stratégie : commercer, mais aussi produire pour accroître les profits.

La rentabilité de leurs exploitations agricoles n'est toutefois pas assurée en raison des aléas climatiques : sur une superficie d'environ 70 hectares fumée pour partie par apport d'engrais chimiques et pour une autre partie par le système du contrat de fumure établis avec les pasteurs peuls, un alhazai a ainsi récolté près de 30 tonnes de mil en 1986 (soit une valeur marchande d'environ 1,3 millions de francs CFA). L'année suivante par contre, il n'a rien récolté et n'a même pas récupéré les quantités ensemencées. Si la rentabilité de l'agriculture pluviale reste assez aléatoire, le maraîchage (oignons, légumes, salades) et les cultures fruitières sont par contre d'un rapport plus régulier et nombreux sont les commerçants qui possèdent des jardins irrigués dans les terres argileuses de la vallée du Goulbi de Maradi.

- La spécialisation

Il y a, sans doute, à Maradi une trentaine de commerçants-grossistes qui se livrent au négoce des produits agricoles, une douzaine d'entre eux ayant une assise suffisante pour répondre à des appels d'offres de l'OPVN.

Les situations sont multiples : certains ne s'adonnent qu'au commerce des céréales, d'autres à celui du niébé et (ou) de l'arachide, d'autres à l'ensemble de ces produits y compris le souchet, l'oignon, les fruits et les légumes. Quelque soit le cas, les commerçants sont tributaires de la production et comme l'a souligné l'un d'entre eux : "lorsque la récolte est bonne, les affaires sont mauvaises et nous devons faire autre chose pour gagner notre vie". C'est pourquoi, outre le transport (activité

complémentaire au commerce céréalier), certains commerçants, en période creuse, diversifient leurs activités selon les opportunités qui s'offrent à eux (commerce intérieur, importations de marchandises, etc...).

Le commerce frontalier des produits agricoles est aux mains d'individus familiarisés à ce négoce et ayant des partenaires de l'autre côté de la frontière. Toutefois, il est probable que quelques riches alhazai qui détenaient de grosses quantités de nairas (cas de ceux qui se livrent au transit), aient profité de l'appel d'offres de l'OPVN effectué au début de la campagne actuelle pour s'en défaire en achetant des céréales au Nigéria et en les revendant ensuite à l'Office, soit directement, soit par le biais des quotas alloués à d'autres commerçants.

- La stratégie financière des commerçants

Les échanges avec les Nigériens s'effectuent sans intervention des banques (prudentes en ce domaine) : les transactions monétaires se font en naira, en liquide et au comptant.

Si certains marchands ne disposent pas de ressources propres suffisantes, ils sollicitent un appui financier d'un commerçant plus aisé : il est ainsi connu que le plus riche alhazai de Maradi finance d'autres commerçants de la ville. Il est très rare que le crédit se fasse dans ce domaine entre acheteur nigérien et fournisseur nigérien. Enfin, il arrive que ces derniers aillent eux-mêmes vendre sur les marchés du Niger pour se procurer les devises qu'ils obtiennent très difficilement dans leur pays.

Lorsqu'il s'agit de ventes à des sociétés d'Etat, les commerçants sont obligés de recourir aux banques car ils sont payés par chèque. Cependant, ils encaissent généralement ces chèques aussitôt car ils s'efforcent d'avoir en permanence à portée de mains de grosses sommes en liquide pour pouvoir saisir toute affaire qui se présenterait à eux.

- Les réseaux commerciaux

Il existe des réseaux commerciaux bien organisés et structurés qui lient les commerçants nigériens à leurs homologues nigériens. Ainsi, les ahazai de Maradi ont depuis longtemps des fournisseurs (pour les céréales) ou des acheteurs (pour le niébé) réguliers. Dans certains cas, il s'agit de simples relations d'affaires sans autre implication et on parle alors d'abokin haraka (partenaire d'affaires). Dans d'autre cas, il y a une relation d'amitié et de confiance ancienne : les affaires se traitent sur la parole donnée et les correspondants sont ici des abokin amana. Les liens débordent toutefois le cadre de l'amitié car la relation amana a une connotation religieuse : Dieu est pris à témoin de l'accord et des obligations de chacune des parties qui peuvent avoir fait foi de leur engagement (ya ratse da Allah : il a juré sur Dieu). Cet élément est essentiel car, dans de nombreux secteurs d'activités, il régit les relations

d'affaires entre individus qui ont la même croyance religieuse et qui en appliquent les préceptes. La religion se substitue ici à l'écriture, inopérante dans ce milieu où nombreux sont encore ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Les commerçants nigériens n'ont pas, comme on aurait pu l'envisager, de commis installés durablement de l'autre côté de la frontière. Si leurs dépendants s'y rendent fréquemment, ils n'y résident pas car les Nigériens ne se sentent pas en sécurité au Nigéria. Quant aux Nigériens, ils trouvent les lois trop sévères au Niger et évitent d'y séjourner. Aussi, comme l'a observé un alhazai "chacun peut aller de l'autre côté de la frontière dans la journée, mais tout le monde rentre si possible chez soi le soir".

- La connaissance des marchés

L'évolution des prix des produits agricoles au Nigéria, l'état du marché, la législation en la matière et les fluctuations du taux de change sont connus des opérateurs économiques et suivis au jour le jour à Maradi même. En comparaison, les services administratifs départementaux possèdent peu de données ou une information très fragmentaire.

- La stratégie des commerçants vis-à-vis de l'Etat

Le secteur privé, notamment les puissants commerçants de Maradi et de Zinder, s'est félicité des politiques de libéralisation engagées par le Niger depuis 1984 et encouragées par les organismes internationaux : l'OPVN et la SONARA n'ont plus les monopoles d'autrefois qui gênaient leurs activités, même si, en fin de compte, ils parvenaient à les contourner.

Les responsables nigériens ont conscience de l'importance du commerce frontalier pour l'approvisionnement céréalier du pays et reconnaissent l'efficacité des commerçants et leur souplesse d'intervention (1). Le problème a trait aux exigences financières des commerçants : l'appel d'offres lancé par l'OPVN n'a pas fonctionné comme prévu et la concurrence inhérente théoriquement à une telle procédure ne semble pas avoir joué. Le système d'appel d'offres préconisé par la Banque Mondiale, a été finalement tourné en dérision par les marchands qui ont cherché à gagner du temps avant de conclure un accord, sachant que les cours augmentaient au fur et à mesure de l'avancement de la saison. Aussi, le montant initialement prévu (60 000 francs CFA la tonne) a-t-il été réajusté, les alhazai opposant un front uni pour imposer leur prix à l'Etat et au bailleur de fonds (la République Fédérale d'Allemagne) qui n'avaient pas d'autres solutions que de faire appel à eux.

Cet épisode souligne à nouveau les limites de telles politiques. Le Niger n'y est sans doute pas prêt car les opérateurs ayant déjà une certaine assise financière sont peu nombreux et peuvent s'entendre aisément au point de constituer des oligopoles.

(1) Le plus grand négociant de Maradi assure pouvoir fournir n'importe quel tonnage, n'importe où et n'importe quand.

La frontière ne paraît donc pas constituer un obstacle aux échanges de produits agricoles en dépit des politiques ou des mesures adoptées par les Etats pour les enrayer. Bien au contraire, elle encourage le commerce et comme l'a fait remarqué avec humour un commerçant "si elle disparaît, les affaires ne marcheront plus".

5 . L'AMPLEUR DU COMMERCE REGIONAL

L'appréciation de l'ampleur du commerce régional de produits agricoles et alimentaires nécessite de distinguer deux catégories de denrées :

1) Les denrées locales, y compris les produits issus de la transformation sur place de marchandise importées (farine de blé principalement) ;

2) Les denrées importées de l'extérieur de la sous-région.

En effet, les méthodes d'estimation des échanges au sein de la sous-région ne sont pas exactement les mêmes pour ces deux types de produits. La présentation de ces deux démarches et des premiers résultats auxquels elles nous ont permis d'aboutir dans l'état actuel d'avancement du projet fait l'objet des deux parties ci-après. Dans chaque cas, nous présentons également les travaux à conduire pour parvenir à une esquisse du commerce régional la plus fiable possible.

5.1 Le commerce régional de produits locaux

Les statistiques douanières recueillies par chacune des administrations nationales constituent la principale source d'évaluation quantitative du commerce international. Lorsque ces données lui sont transmises par les Etats, l'office statistique des Nations Unies constitue une base de données du commerce international. Cette base est aménagée de manière spécifique par différents organismes internationaux, notamment la CNUCED et la FAO.

Un premier traitement de la base de données de la CNUCED, effectué sur le commerce régional de céréales locales, nous permet d'appréhender et de discuter l'intérêt et des limites de l'utilisation d'une telle source internationale.

a - Intérêts et limites de l'utilisation des données douanières.

La base de données de la CNUCED offre l'avantage d'être la seule source à présenter les flux internationaux par origine et destination pour tous les types de marchandises et, théoriquement, l'ensemble des pays du monde. Mais, dans le cas de l'Afrique de l'Ouest (et, plus généralement, dans la plupart des pays en voie de développement), son exploitation se heurte à deux difficultés :

. La faible fiabilité des données nationales sur lesquelles elle repose, celles-ci ne rendant compte que d'une faible part des échanges réels. Nous verrons plus loin dans quelle

TABLEAU N° 5.1.

DISPONIBILITES PAR PAYS DES DONNEES CNUCED

| PAYS | 70 | 71 | 72 | 73 | 74 | 75 | 76 | 77 | 78 | 79 | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | 85 | 86 | 87 |
|---------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|----|----|----|
| BENIN | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | | | | 5 | 5 | | 5 | | | | | |
| BURKINA FASO | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5R | | | | |
| CAMEROUN | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5R | 5R | 5R | 5R | 5R | | 5R | | | | | |
| CAP VERT | | | | | | | | | 5R | 5R | 5R | | | | +5R | | | |
| COTE D'IVOIRE | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5R | 5R | 5R | 5R | | 5R | 5R | 5R | | 5R | | |
| GAMBIE | /5 | /5 | /5 | /5 | /5 | /5 | /5 | /5 | | | | | | | | | | |
| GHANA | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | | | | |
| GUINEE | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| GUINEE BISSAU | 5 | 5 | 5 | | | 5 | 5R | | | | | | | | | | | |
| LIBERIA | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5R | | | |
| MALI | 5 | 5 | 5 | | 5 | 5 | 5 | 5R | 5R | 5R | | | 5R | | | | | |
| MAURITANIE | 5 | 5 | 5 | | | | | | | | | | | | | | | |
| NIGER | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5R | 5R | 5R | 5R | 5R | 5R | | | | | | |
| NIGERIA | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | | | | | | |
| SENEGAL | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | 5R | 5R | 5R | 5R | 5R | | | | | | |
| SIERRA LEONE | | | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | | | | | 5R | | | | | |
| TCHAD | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | | | | | | | | | | | | |
| TOGO | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5R | 5R | 5R | 5R | 5R | 5R | | | | | | |

5 = Codes CTIC à 5 chiffres.

R = Rev. 2 et Rev. 1.

+ = Exportation seulement.

/ = Année finit au 30/06 de l'année indiquée.

Source : Document CNUCED, février 1988.

mesure les enquêtes de terrain et l'exploitation de sources statistiques complémentaires permettent de pallier une telle carence.

. La discontinuité dans le temps des informations transmises par chaque pays. Le tableau 5.1 illustre l'acuité de ce problème pour la zone couverte par l'étude. Il apparait, en effet, que la base CNUCED comprend, à l'heure actuelle, les données de 7 des 18 pays de la sous-région à partir de 1981 et de 3 seulement à partir de 1983. Ces "trous" statistiques ont des origines variables selon les pays :

- Retard dans l'élaboration des statistiques nationales à partir des données collectées par les postes douaniers (cas notamment du Niger, du Mali, du Sénégal)
- Faiblesse ou absence d'organisation du système de collecte et de traitement des données douanières (Mauritanie, Tchad, Cap Vert, Guinée Bissau) (1).

Ces deux obstacles ont plusieurs répercussions sur les démarches à mettre en oeuvre pour parvenir à affiner la quantification des échanges régionaux (voir, ci-dessous, paragraphe c). Néanmoins, au stade actuel de l'étude, il est utile d'appréhender la nature de l'image du commerce ouest africain que nous fournit la base CNUCED en l'état. C'est ce que nous avons réalisé pour le commerce des céréales locales.

* Le commerce des céréales locales de 1970 à 1980 : "l'image CNUCED".

Grâce à l'appui du service statistiques du centre de développement de l'O.C.D.E., nous avons pu interroger directement cette base de la CNUCED. Les données ainsi recueillies concernent les échanges de céréales et de produits céréaliers entre les 18 pays de la sous-région de 1970 jusqu'à la dernière année disponible. Les produits retenus lors de ce premier dépouillement sont les suivants :

| Nom | Code C.T.C.I. (révision 1 ou 2) |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Blé | 041 |
| Riz | 042 |
| Maïs | 044 |
| Autres céréales | 045 |
| Semoule et farine de blé | 046 |
| Préparations à base de céréales | 048 |

La liste de ces produits appelle quelques remarques :

. Leur sélection au sein de l'ensemble de la catégorie "céréales" (groupe 04 de la classification CTIC) repose sur un examen exhaustif des flux intrarégionaux, qui nous a conduit à écarter les produits peu échangés.

. Le même examen a mis en évidence le faible intérêt de procéder à une analyse selon les catégories fines de produits, telles que les différents types de riz. En effet,

celles-ci n'apparaissent que lorsque les données sont organisées selon la révision 2 de la CTCI. Cette dernière a été mise en place à partir de 1977 et est utilisée aujourd'hui par relativement peu de pays de la sous-région. De plus, les volumes concernés par chaque sous-catégorie sont trop faibles pour autoriser une analyse pertinente (2).

. La catégorie "autres céréales" regroupe, dans le cas des pays étudiés ici, quasi exclusivement les échanges de mil et de sorgho.

. Les catégories "farine de blé" et "préparations à base de céréales" correspondent à des produits fabriqués dans la région à partir de céréales importées.

La base de données CNUCED fournit en théorie les informations sur trois types de flux : les importations, les exportations et les réexportations. En pratique, cette troisième catégorie apparaît très peu, car la réexportation par les pays côtiers de céréales importées, phénomène de grande ampleur dans la région, est presque toujours effectuée de manière illicite (voir, ci-dessous, paragraphe 5.2).

Le tableau n° 1 ci-dessous présente, pour chacun de ces produits, le cumul des importations et des exportations entre 1970 et 1980.

Tableau n° 5.2
Importations et exportations de céréales et
de produits céréaliers entre pays d'Afrique de l'Ouest
(cumul 1970 -1980, en tonnes)

| | Blé | Riz | Maïs | Mil et Sorgho | Farine de blé | Prépara- tion à base de céréales | TOTAL |
|--------------|------|-------|-------|------------------|------------------|---|--------|
| IMPORTATIONS | 3300 | 42300 | 39400 | 41900 | 116800 | 18800 | 262500 |
| EXPORTATIONS | 8100 | 97000 | 34500 | 53800 | 86900 | 24500 | 304800 |

Ces données globales fournissent les indications suivantes :

- Les principaux produits céréaliers "locaux" qui font l'objet d'échanges entre les pays de la région sont par ordre décroissant : la farine de blé, le riz, le mil et sorgho, le maïs, les préparations à base de céréales et le blé.

- Les produits transformés (farines et préparations à base de céréales) ont un poids singulièrement important dans les échanges régionaux. On peut penser que le commerce extérieur de cet ensemble de produit (denrées industrielles

dont la production est relativement concentrée) est mieux appréhendé par les services douaniers que celui des céréales locales en grain.

D'autre part, l'analyse du poids de chacun des pays de la sous-région dans le commerce de ces différents produits fait apparaître 4 groupes de pays :

- Ceux qui semblent ne pas être du tout insérés dans le commerce régional : Guinée et Guinée Bissau ;
- Ceux, qui tant à l'importation qu'à l'exportation, représentent une faible part des échanges régionaux : Bénin, Gambie, Sierra Leone, Libéria et Togo ;
- Ceux qui interviennent de manière sensible dans le commerce d'un produit. Il s'agit des pays qui sont avant tout importateurs : Tchad (38 % des importations de farine de blé réalisées entre les pays de la sous-région), Mauritanie (28 % des importations de préparations à base de céréales), Cap-Vert (14 % des importations de maïs) ;
- Ceux qui représentent une part importante des échanges pour plusieurs produits : Le Nigéria domine les exportations de la plupart des céréales. Les autres pôles d'exportation sont la Côte d'Ivoire (préparations à base de céréales, riz et maïs), le Ghana (maïs et riz) et le Sénégal (farine de blé et préparations à base de céréales). Les pays sahéliens (Mali, Burkina-Faso et Niger) sont principalement des pôles d'importation des différentes denrées étudiées ici, à l'exception du riz pour le Mali et du mil / sorgho pour le Burkina et le Niger (ce dernier est, sur la décennie, à la fois importateur et exportateur de mil / sorgho ; voir la carte N° 5.2).

L'image du commerce régional de céréales et produits céréaliers locaux qui se dessine ainsi à partir des données CNUCED appelle plusieurs commentaires :

. Pour l'ensemble des produits céréaliers, et surtout pour les céréales en grains, les volumes d'échanges appréhendés par cette base de données sont très en-deçà de l'ampleur réelle des flux. A partir du tableau 5.2 ci-dessus, il est possible de calculer la moyenne annuelle des échanges contrôlés de blé, riz, maïs et mil / sorgho locaux : 18 000 t / an pour toute la sous-région (sur la base des déclarations les plus fortes, c'est à dire ici celles d'exportations). Or, une première estimation issue des enquêtes de terrain réalisées durant la campagne 1987 - 1988 indique que les exportations de ces mêmes produits depuis le Nigéria vers le Niger sont, à elles seules, de l'ordre de 40 000 tonnes par an !

. En terme de représentation des courants d'échange, le simple traitement des données CNUCED est également très insatisfaisant. En effet, l'ampleur des "trous" dans les séries nationales de la base fausse profondément l'image : le cas de la Guinée est à cet égard significatif.

* La comparaison des déclarations des pays partenaires : application de la méthode aux échanges de mil et sorgho locaux.

Cette méthode consiste en une comparaison des données fournies par deux pays impliqués dans un même flux commercial international. En effet, les déclarations de deux pays partenaires sur un flux commun coïncident rarement. Souvent, elles présentent même des écarts considérables.

Les économistes s'intéressent depuis longtemps à cette question (3). Le plus souvent, ils expliquent ces écarts de déclarations par les facteurs suivants :

- . problèmes administratifs ou documentaires,
- . différences dans les années de référence considérées,
- . retard dans les déclarations d'importation,
- . différences de classification des marchandises,
- . différences de méthode d'identification de l'origine ou de la destination des marchandises,
- . disparités des méthodes de calcul des taux de change,
- . écarts de prix.

La plupart des travaux conduits sur ce thème reposent sur une analyse en valeur des échanges, car ils s'intéressent à des agrégats de flux. Cependant, l'application de cette méthode à des données en valeur nous semble fortement limitée par le problème des taux de change. En effet, dans le cas de pays, comme il en existe plusieurs en Afrique de l'Ouest, qui pratiquent un taux de change variable, il est très difficile de savoir quelles importations et quelles exportations ont été calculées à tel ou tel niveau de taux de change.

C'est pourquoi, nous avons testé cette méthode sur le commerce régional de mil / sorgho, la restriction à une seule catégorie de produits permettant d'utiliser des données en volume. Les données utilisées sont, ici aussi, celles de la CNUCED. Le tableau N° 5.3 illustre, à propos du Mali et du Niger, la démarche que nous avons suivie pour chacun des couples de pays impliqués dans le commerce de mil /sorgho. Pour chaque année, on retient celle des deux déclarations qui indique le volume le plus important. Le tableau fait apparaître que, le plus souvent, un flux est enregistré par un seul des deux pays partenaires.

Cette caractéristique est à souligner, car la plupart des travaux économiques (4) considèrent que cette méthode permet uniquement d'appréhender les opérations de sous ou sur-facturations. Or, il apparaît ici un autre phénomène particulièrement important dans la sous-région : certains produits sortent clandestinement du

TABLEAU N° 5.3.

COMPARAISON DES DECLARATIONS DE PAYS PARTENAIRES :
LE CAS DES ECHANGES DE MIL ET SORGHO ENTRE LE NIGER ET LE MALI

FLUX DU MALI VERS LE NIGER

| Années | Exportations du Mali vers le Niger | Importations du Niger depuis le Mali | Différence | Valeur retenue |
|-------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------|----------------|
| 1970 | 13 | | 13 | 13 |
| 1971 | | | | 0 |
| 1972 | | | | 0 |
| 1973 | | | | 0 |
| 1974 | | | | 0 |
| 1975 | | | | 0 |
| 1976 | 17 300 | | 17 300 | 17 300 |
| 1977 | 3 000 | | 3 000 | 3 000 |
| 1978 | | | | 0 |
| 1979 | | | | 0 |
| 1980 | | | | 0 |
| 1981 | | | | |
| 1982 | | | | |
| 1983 | | | | |
| 1984 | | | | |
| 1985 | | | | |
| TOTAL 70-80 | | | | 20 300 |

FLUX DU NIGER VERS LE MALI

| Années | Exportations du Niger vers le Mali | Importations du Mali depuis le Niger | Différence | Valeur retenue |
|-------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------|----------------|
| 1970 | | 17 | -17 | 17 |
| 1971 | | 100 | -100 | 100 |
| 1972 | 100 | 400 | -300 | 400 |
| 1973 | | | | 0 |
| 1974 | | 5 000 | -5 000 | 5 000 |
| 1975 | | | | 0 |
| 1976 | | | | 0 |
| 1977 | | | | 0 |
| 1978 | | | | 0 |
| 1979 | | | | 0 |
| 1980 | | | | 0 |
| 1981 | | | | |
| 1982 | | | | |
| 1983 | | | | |
| 1984 | | | | |
| 1985 | | | | |
| TOTAL 70-80 | | | | 5 500 |

Source : CNUCED

Unité : Tonne

pays exportateur (en cas notamment d'une interdiction des exportations) mais sont enregistrés par les services douaniers du partenaire. La situation inverse existe également.

C'est à partir de tels tableaux que nous avons élaboré la carte N° 5.1. Il ressort de celle-ci que les échanges de mil / sorgho sont principalement réalisés entre pays sahéliens, à l'exception majeure du Nigéria qui exporte d'importantes quantités vers le Niger.

Une telle exploitation des données CNUCED permet d'obtenir une image du commerce régional plus juste que celle présentée ci-dessus. Mais cette image est encore éloignée de la réalité, puisque la méthode, du fait de la nature des données traitées, ne peut rendre compte des échanges qui ne font l'objet d'aucune déclaration en douanes. Ainsi, alors que cette méthode donne un volume d'exportation de mil / sorgho depuis le Nigéria vers le Niger de 22 000 tonnes pour les onze années étudiées, les enquêtes marché aboutissent, pour le même flux, à un volume annuel de 25 000 tonnes ...

En Aout 1987, l'U.S.D.A. a publié une étude (5) analysant les échanges commerciaux entre les 18 pays qui constituent le champ de notre investigation. Réalisée à partir des données de la CNUCED, cette étude donne une image globale des échanges de l'ensemble des produits agricoles, de ceux du bétail et de ceux des céréales. Elle présente l'intérêt de compléter les données CNUCED manquantes pour certains pays et certaines années par d'autres sources statistiques des Nations Unies. Ce rapport applique également la méthode de comparaison des déclarations des pays partenaires. Mais la démarche retenue présente une double limite : d'une part, les échanges sont traités en valeur et, d'autre part, ce sont les déclarations d'exportation qui sont systématiquement retenues.

b - Résultats des enquêtes marché

Les rapports qui nous sont parvenus des 17 marchés actuellement enquêtés montrent les difficultés que rencontrent les étudiants pour quantifier les flux selon la méthode présentée dans la première partie de ce document.

Le tableau N° 5.4 présente, au titre d'une première approche, les quantités exposées sur les marchés qui font l'objet des investigations les plus complètes. A partir de ces informations quantitatives, il est possible de tenter une estimation des flux annuels de la manière suivante : Le dénombrement des véhicules qui quittent le marché et l'évaluation des quantités transportées indiquent les quantités vendues au cours de la journée ainsi que la destination de celles-ci. On effectue ensuite la moyenne de ces volumes de transaction pour l'ensemble des jours d'enquêtes. Une telle moyenne a un minimum de signification seulement si les périodes d'enquêtes sont représentatives des fluctuations saisonnières du volume des échanges. C'est approximativement le

TABLEAU 5.4. - QUANTITES DE PRODUITS AGRICOLES EXPOSES SUR LES MARCHES ENQUETES (pour un jour de marché)

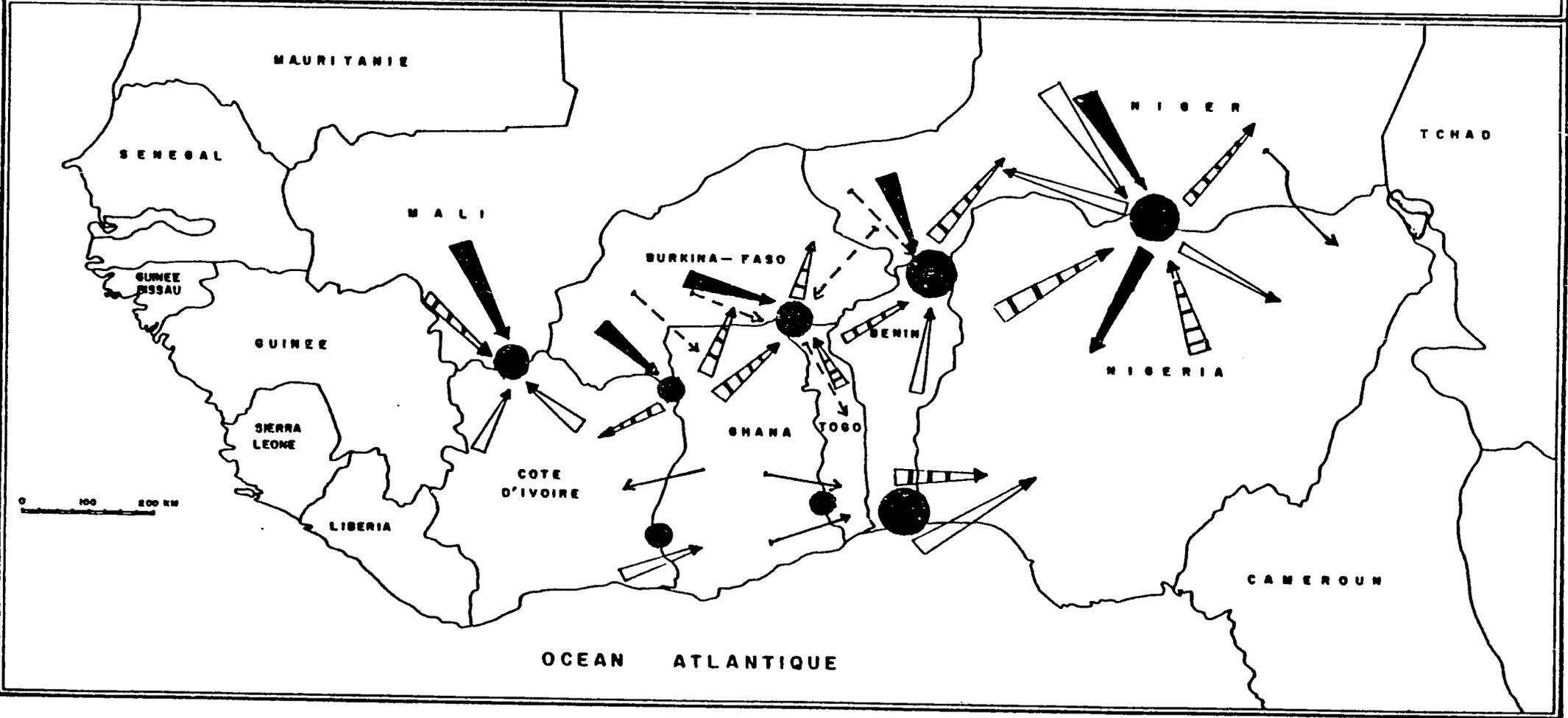
Unité : tonne

| MARCHES | PRODUITS | | | | | | | | | |
|----------------------------------|----------|------|--------------|-------|------|-------|-------|------|----------|------|
| | Maïs | | Mil + sorgho | | Riz | | Niébé | | Arachide | |
| <u>Frontière Niger - Nigeria</u> | | | | | | | | | | |
| Gaya (Niger) | 3,8 | - | 43,4 | - | 12,6 | - | 0,9 | - | 16,1 | - |
| Birni-Koni (Niger) | 51,9 | 4 | 112,7 | 31,0 | 48,9 | - | - | 35,2 | - | - |
| Maradi (Niger) | 15 | 48 | 113,8 | 328,5 | 203 | 129,7 | 10 | - | - | - |
| Magaria (Niger) | - | 0,2 | 18,2 | 42,0 | - | - | 0,7 | 3,9 | 1,5 | 2,7 |
| Illela (Nigeria) | - | 49,8 | - | 148,9 | - | - | - | 35,2 | - | 10,8 |
| Babura (Nigeria) | - | - | 47,6 | - | - | - | - | - | - | - |
| Lolo (Nigeria) | - | - | 109,3 | - | 12,0 | - | 8,0 | - | 28,7 | - |
| <u>Frontière Bénin - Niger</u> | | | | | | | | | | |
| Malanville | 34,2 | - | 108,2 | - | 76,2 | - | 5,2 | - | 16,2 | - |
| <u>Frontière Ghana - Burkina</u> | | | | | | | | | | |
| Kampti (Burkina) | 0,63 | - | 4,03 | - | 0,88 | - | 0,37 | - | - | - |
| Loropéni (Burkina) | 0,12 | - | 5,09 | - | 0,35 | - | 0,058 | - | - | - |
| Batié (Burkina) | 0,90 | - | 4,03 | - | - | - | 0,28 | - | - | - |
| <u>Frontière Togo - Ghana</u> | | | | | | | | | | |
| Cinkansé (Togo) | 1,05 | - | 4,9 | - | 6,0 | - | - | - | - | - |

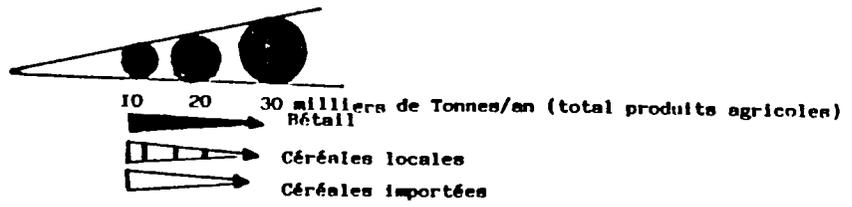
Source : Enquêtes de terrain.

54

Carte N°5.2. FLUX DES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES A L'INTERIEUR DE LA SOUS-REGION ESTIMES A PARTIR DES ENQUETES DE MARCHES (Septembre 1987 à Avril 1988)



LEGENDE



- Cacao
- - - → Autres produits
- ~ ~ ~ → Niébé

cas des deux phases d'enquêtes (janvier et avril), pour lesquelles nous disposons à l'heure actuelle de compte-rendus. Le mois de janvier est en effet une époque d'intenses transactions, tandis qu'avril annonce le début de la période de soudure. En première approche, l'on considère donc que la moyenne quotidienne des échanges observés au cours de ces deux périodes correspond à la moyenne quotidienne sur l'année. L'extrapolation de cette valeur moyenne est alors réalisée en la multipliant par le nombre annuel de séances du marché (52 pour les marchés hebdomadaires, 120 pour les marchés qui se tiennent tous les trois jours).

C'est sur la base de tels calculs que la carte N° 5.2 a été établie. On peut, à l'heure actuelle, estimer les exportations annuelles de mil / sorgho nigérian à destination du Niger à 25 000 tonnes ; celles de riz ghanéen à destination du Burkina Faso à 600 tonnes. Le commerce non contrôlé ne concerne pas seulement les produits vivriers. Il implique aussi les denrées destinées à l'exportation, comme le montrent les enquêtes effectuées à la frontière ghanéo-togolaise qui estiment les exportations de cacao ghanéen vers le Togo à 10 000 tonnes par an.

Au stade actuel d'avancement de l'étude, l'image du commerce régional obtenue à partir des enquêtes de terrain est encore parcellaire. La publication prochaine des rapports d'enquêtes les plus complets permettra de disposer d'informations détaillées sur les transactions réalisées aux périphéries nationales et de discuter de manière approfondie les questions méthodologiques évoquées ici.

c - Orientation de la suite des travaux

Au cours des prochains mois, nous poursuivrons les investigations autour de deux axes :

1) La collecte de données complémentaires :

. Auprès de la FAO : les données publiées par cette organisation (annuaires du commerce et base de données "Agrostat") ne présentent pas les flux par origines et destinations et subissent peu de modifications par rapport aux données transmises par les Etats. En revanche, dans le cadre des études qu'elle réalise elle-même, la FAO apporte des corrections importantes aux données nationales, notamment à partir des éléments fournis par les bilans ressources-emplois (6). Nous examinerons donc la nature et l'intérêt pour notre recherche de ces données corrigées.

. Auprès de l'office statistique des Nations Unies : nous étudierons attentivement les sources statistiques utilisées par l'USDA pour obtenir des séries continues, afin de déterminer dans quelle mesure elles peuvent nous aider à améliorer l'image du commerce régional contrôlé.

. Auprès des administrations nationales : Les missions régionales réalisées dans le cadre de la coordination de l'étude seront l'occasion de :

- recueillir directement auprès des services administratifs compétents les statistiques douanières des dernières années, qui n'ont pas encore été transmises aux organisations internationales ;
- recouper différentes sources d'information (offices de commercialisation, ...) pour les pays où les informations douanières sont totalement absentes.

2) L'examen et la discussion de méthodes d'estimation du commerce non contrôlé utilisées dans le cadre d'autres travaux. Il s'agit notamment : de la comparaison des dettes et créances sur l'étranger avec les données officielles d'importation et d'exportation ; de l'établissement de bilans "ressources - emplois".

Cette double recherche vise à définir une démarche originale, capable de combiner le traitement des différentes sources d'information (enquêtes de terrain, données nationales, bases de données internationales, ...) afin de parvenir à une estimation la plus fiable possible du commerce régional de produits locaux.

5.2 Le commerce régional de produits importés

a - Les activités de transit

Les activités de transit correspondent aux importations des pays sahéliens en provenance de l'extérieur de la sous-région qui passent par les ports des pays côtiers.

A cet effet, la plupart des pays enclavés disposent dans les ports d'importants entrepôts dont la gestion relève exclusivement de leur compétence. La collecte de données sur ce type de flux est facilitée par l'existence de ces entrepôts, qui produisent des informations statistiques sur leurs activités. Le tableau N° 5.5, élaboré à partir de ces informations, présente l'évolution de 1984 à 1986 des importations du Mali, du Burkina Faso, du Niger et de la Mauritanie qui ont transité par les ports de la sous-région.

Il met en évidence l'ampleur de ce type de flux : 300 000 tonnes de riz et 85 000 tonnes de blé par an en moyenne pour l'ensemble des 4 pays.

Ce tableau mentionne uniquement les ports de pays francophones, car ceux des pays anglophones sont beaucoup moins utilisés qu'auparavant pour ce type de commerce. Au Ghana et au Nigéria, la non convertibilité et l'instabilité des monnaies, combinées à la dégradation des conditions de sécurité, ont provoqué le déplacement des activités de transit du Burkina et du Niger vers les ports de la zone franc. Parmi ceux-ci, Cotonou joue un rôle

TABLEAU N° 5.5.

LES IMPORTATIONS CEREALIERES DES PAYS SAHELIENS A PARTIR DES PORTS DE DAKAR, ABIDJAN, LOME ET COTONOU (Activités de transit)

984

Unité en Tonne

| PORTS | MALI | | | BURKINA FASO | | | NIGER | | | MAURITANIE | | |
|---------|---------|--------|--------|--------------|--------|--------|--------|-------|--------|------------|-----|--------|
| | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres |
| Dakar | 105.009 | - | 10.500 | - | - | - | - | - | - | 14.516 | - | 153 |
| Abidjan | 87.141 | 14.985 | 45.376 | 64.854 | 33.869 | 21.280 | - | - | 1.869 | - | - | - |
| Lomé | 7.310 | 1.124 | 23.900 | 32.754 | 6.907 | 1.456 | - | - | - | - | - | - |
| Cotonou | - | - | - | - | - | - | 60.874 | 7.811 | 11.387 | - | - | - |

985

| PORTS | MALI | | | BURKINA FASO | | | NIGER | | | MAURITANIE | | |
|---------|--------|--------|--------|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|------------|-------|--------|
| | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres |
| Dakar | 88.027 | 23.409 | 33.830 | - | - | - | - | - | - | 17.293 | 2.004 | 1.648 |
| Abidjan | 81.065 | 27.599 | 81.071 | 64.854 | 33.050 | 17.914 | - | - | - | - | - | - |
| Lomé | 5.912 | 3.117 | 16.507 | 47.277 | 32.095 | 11.105 | 25.787 | 11.567 | 31.889 | - | - | - |
| Cotonou | - | - | - | - | - | - | 58.445 | 30.186 | 20.105 | - | - | - |

986

| PORTS | MALI | | | BURKINA FASO | | | NIGER | | | MAURITANIE | | |
|---------|--------|-------|--------|--------------|--------|--------|--------|-----|--------|------------|-----|--------|
| | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres | Riz | Blé | Autres |
| Dakar | 47.971 | 3.918 | - | - | - | - | - | - | - | 500 | - | - |
| Abidjan | 23.754 | 1.354 | 34.520 | 22.920 | 30.076 | 16.291 | - | - | - | - | - | - |
| Lomé | 12.530 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Cotonou | - | - | - | - | - | - | 62.155 | - | - | - | - | - |

moins important que Lomé, Dakar ou Abidjan, du fait de la lourdeur des contraintes administratives qui, au Bénin, pèsent sur les activités commerciales et bancaires.

Les entrepôts de transit situés dans les zones portuaires constituent le support d'une large fraction des flux illicites de réexportation. Ainsi, à Lomé, les entrepôts nigériens et burkinabés sont utilisés par les commerçants ghanéens, togolais et burkinabés pour réexporter clandestinement une grande partie du sucre officiellement importé par le Togo.

b - Les réexportations illicites

Ces flux représentent l'essentiel du commerce non contrôlé des denrées originaires de l'extérieur de la sous-région. Ils correspondent à des produits importés par les pays côtiers et officiellement destinés à être consommés à l'intérieur de ceux-ci.

Bien que prohibée par les règlements de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), la pratique de la réexportation constitue l'une des bases économiques des petits pays côtiers de la sous-région : Gambie, Togo et Bénin principalement. Durant de nombreuses années, elle a reposé sur le commerce de produits de luxe, tels que les tissus, les alcools, les cigarettes, les bijoux, ... Au cours de ces dernières années, flux de ces produits ont régressé, subissant l'impact de la récession qui affecte les économies nigériennes et ghanéennes notamment. Mais les activités de réexportation n'ont pas cessé pour autant. Elles portent désormais majoritairement sur les denrées alimentaires (riz et farine de blé pour l'essentiel). Cette progression des réexportations non déclarées de produits alimentaires résulte surtout des mesures drastiques prises par le Nigéria en matière de restriction des importations.

De par l'importance des ressources fiscales qu'elles génèrent, les réexportations se sont développées au cours des dernières années dans des pays côtiers relativement plus riches, tels que la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Six pays de la sous-région profitent aujourd'hui de ce type de flux :

- . La Mauritanie qui approvisionne le Sénégal et le Mali en riz et farine de blé,
- . Le Sénégal qui fournit du riz à la Guinée Bissau tandis qu'il en reçoit de Gambie,
- . Le Bénin et le Niger qui pourvoient aux besoins en riz et farine de blé des populations nigériennes,
- . La Côte d'Ivoire qui contribue à combler le déficit céréalier actuel du Ghana.

L'ampleur des flux de réexportation peut être estimée de la manière suivante. Les données portuaires fournissent une indication relativement fiable des volumes effectivement entrés dans les pays côtiers. Une fois déduit le volume du commerce de transit, les statistiques portuaires donnent généralement des

valeurs supérieures à celles des importations officiellement déclarées. Pour une première approche, on peut considérer que la différence ainsi mise en évidence correspond au volume des réexportations illicites. Selon cette méthode, les réexportations de riz par la Côte d'Ivoire ont oscillé entre 30 000 et 45 000 tonnes entre 1982 et 1985 ; celles du Bénin ont progressé de 50 000 à 93 000 tonnes entre 1985 et 1986, à la suite de la fermeture des importations nigériennes de riz.

Ces estimations peuvent être affinées à partir de l'évaluation, pour le produit considéré, des besoins de la population du pays côtier. La différence entre le niveau estimé de la consommation interne et celui des déclarations portuaires d'importation correspond au volume des réexportations non déclarées. Cette méthode est surtout opérationnelle pour les pays de faible dimension (l'estimation de la consommation d'un petit effectif de population est plus fiable).

Enfin, la confrontation des déclarations d'exportation des pays fournisseurs aux données sur les importations (ports et douanes) fournit une estimation complémentaire du volume des réexportations illicites. Nous nous appuyerons pour cela sur les données collectées dans le cadre de l'étude "inventaire des politiques de maîtrise des échanges extérieurs de céréales".

Cependant, aucune de ces deux méthodes n'apporte d'indications sur la destination des réexportations illicites. L'obtention de ce type de renseignement implique, d'une part, de conduire des enquêtes dans les entrepôts de transit et, d'autre part, que les enquêtes marché réalisées dans les zones frontalières parviennent à observer ces flux.

Notes de la 5^e partie :

(1) : La Guinée constitue un cas particulier. L'absence d'informations statistiques sur ce pays pour toute la période considérée reflète probablement la volonté de déconnexion vis à vis des institutions internationales du régime de Sékou Touré.

(2) : En revanche, l'analyse selon les différents types de blé et de riz est particulièrement intéressante à conduire pour les échanges avec l'extérieur de la sous-région, car cette différenciation est l'un des facteurs de structuration des flux de céréales importées au sein de l'Afrique de l'Ouest.

(3) : La comparaison des données de pays partenaires a été mise en oeuvre dès 1885 par M. FERRARIS pour étudier les échanges d'or entre la France et l'Angleterre. En 1950, O. MORGENSTERN a formalisé la démarche et l'a analysée du point de vue de la théorie économique. Voir : MORGENSTERN (Oskar). - The accuracy of the economic observations . - Princeton University Press, 1950.

(4) : C'est notamment l'analyse développée dans : BAGHWATI (J.).
- Illegal transactions in international trade, theory and
measurement. - Amsterdam / Oxford : North Holland publishing
Company, 1974, pp. 87-122.

(5) : BURFISHER (M.E.), MISSIAEN (M.B.). - Intraregional trade in
West Africa. - U.S.D.A., Washington : August 1987, 86 p.

(6) Source : Entretiens avec les responsables du service
statistiques et ceux du Basic foodstuffs Service de la FAO
(13/06/88).

ANNEXES

**ECHANGES REGIONAUX, COMMERCE FRONTALIER
ET SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST
(Orientation des Enquêtes de Terrain)**

BUT DU PROJET

Apprécier le niveau d'échanges commerciaux entre pays voisins de la Sous-Région Ouest-Africaine sur le plan formel (officiel) et informel (clandestin, parallèle...)

Montrer comment l'existence et le développement de ces échanges participent à la solidarité des populations frontalières et à la structuration de l'espace.

Voir l'impact de ces échanges sur la sécurité alimentaire, en particulier dans les Etats Sahéliens.

CONTENU

Les éléments d'analyse portent sur les points suivants :

I. Etude Détaillée du Cadre Frontalier

A. MILIEU PHYSIQUE

B. MILIEU HUMAIN

- Importance de la population frontalière selon les différentes unités administratives (préfectures, départements etc).

- Classer cette population selon les différents types d'établissements humains : villes, villages, hameaux et fermes de cultures.

- Densité de la population à la frontière pour voir si la frontière est une zone d'attraction ou de répulsion.

C. NATURE DE LA FRONTIERE

(Frontière naturelle, artificielle etc. Décrire brièvement le processus de sa mise en place et la réaction des populations).

D. IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX GROUPES SOCIO-CULTURELS

(Groupes ethniques) vivant à cheval sur la frontière et le degré de leur organisation sociale. Voir comment l'existence de la frontière a renforcé ou détruit la conscience du groupe.

E. ORGANISATION ADMINISTRATIVE MODERNE

(Préfecture, Sous-Préfecture, Arrondissement, Canton, Commune etc) et son rôle sur le fonctionnement de l'espace frontalier. (Y-a-t-il une politique frontalière ?).

II. Structures d'Echange

A. VILLES FRONTALIERES

Villes ordinaires ou jumelles - Comment sont apparues les villes jumelles ? (à partir des points de passage très actifs, ou du déplacement des populations suite aux travaux forcés, au recrutement militaire ou aux contraintes d'impôt de capitation).

Importance des infrastructures d'échange à l'intérieur de ces villes (entrepôts, sociétés de transit, maisons de traite, structures de contrôle du commerce, structures organisationnelles des commerçants).

Fonctions annexes de la ville : Importance de trafic de transit (recensement des camions de transit, nature des produits transportés, origine des transporteurs, différents circuits d'acheminement et d'évacuation).

B. VILLAGES FRONTALIERS

Décrire le processus de leur mise en place, décrire leurs fonctions. S'agit-il des villages d'entrepôt de produits agricoles ou de simples réservoirs de main d'oeuvre pour les pays voisins ?

C. MARCHES FRONTALIERS

- Nombre, périodicité et importance du réseau.
- Distinguer la hiérarchie de ces marchés :
 - . Marchés de premier ordre (généralement fréquentés par les grossistes. Il s'agit des marchés collecteur qui organisent tout le réseau).
 - . Marchés de second ordre ou relais fréquentés par les demi-grossistes.
 - . Marché de troisième ordre ou villageois fréquentés par les détaillants.

D. NIVEAU DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET PRINCIPALEMENT AGRICOLES

- Les produits agricoles sont-ils identiques de part et d'autre de la frontière ?
 - Ces produits agricoles sont-ils de nature différente ?
 - Montrer comment le jeu des prix entre pays voisins intervient pour justifier l'identité des cultures et stimuler le commerce frontalier.
 - Montrer si l'inégalité des ressources est aussi un facteur d'échange.

E. STRUCTURES DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE FRONTALIERE

- Dénombrer le nombre de poste de douanes
- Dépouiller leurs registres pour voir si les différents flux commerciaux sont pris en compte.
- Dépouiller également les registres des services de conditionnement sur l'importance du trafic etc.

III. Fonctionnement des Echanges

A. ROLE DE LA DIFFERENTIATION MONETAIRE

- Importance du marché parallèle de change.
- Parité des monnaies à la frontière.

- Analyse fine des commerçants qui exercent le métier d'échangeurs.
- Conséquences du taux de change inégal sur les échanges.

B. ORGANISATION DES COMMERCANTS

- Ceux qui animent les échanges frontaliers sont-ils des hommes ou des femmes ?
- Combien sont-ils selon le sexe ?
- D'où viennent-ils ? (des localités proches, des villes capitales ou secondaires, des pays lointains...).
- Comment agissent-ils ? Individuellement ou en association ?

C. ETUDE DETAILLEE DES PRINCIPAUX MARCHES FRONTALIERS

- Analyse des vendeurs : effectif total, effectif par catégorie de marchandises.
- Recensement systématique des produits vivriers exposés (provenance, qui les achète, par quelle monnaie, quantité achetée, prix d'achat selon les différentes unités de mesures).
- Importance de la clientèle :
 - . Recensement par blocage des principales voies d'accès au marché.
 - . Recensement des véhicules aux abords du marché (origine selon leur immatriculation, capacité de charge...).
 - . Interviews avec les chauffeurs pour savoir le nombre de voyages effectué, les zones fréquentées, les produits transportés...
- Etude analytique de quelques produits de grands trafics (volume commercialisé, différents flux d'échanges...)
 - . Produits céréaliers (maïs, riz, sorgho...)
 - . Légumineuses (haricots ou niébé)
 - . Bétail
 - . Tubercules
 - . Colas, autres fruits
 - . Produits manufacturés etc.

(Pour chacun de ces produits, les enquêtes de marchés ou le dépouillement réalisé à la douane et/ou au service de conditionnement devraient permettre de connaître la quantité commercialisée, leur provenance et leur destination).

IV. Impact des Echanges sur les Relations de Voisinage et le Développement des Espaces Frontaliers

A. AVANTAGES MATERIELS que les localités frontalières tirent de l'existence de ces échanges frontaliers.

B. NIVEAU D'EQUIPEMENT résultant des avantages tirés du commerce frontalier dans la zone et ses conséquences sur l'espace frontalier.

C. REACTION DES AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES contre le développement de ces échanges avec renforcement ou relâchement des structures de contrôle et de surveillance frontalière.

D. REACTION DES POPULATIONS contre les mécanismes de contrôle et le développement des flux migratoires.

ANNEXE 2

**ECHANGES REGIONAUX, COMMERCE FRONTALIER
ET SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST.**

**Compléments à la note
"Orientations des enquêtes de terrain"**

Les indications ci-après visent à préciser la méthode mise en oeuvre lors des enquêtes de marché, afin de faciliter l'exploitation des données recueillies par chacune des équipes impliquées dans le projet. Elles correspondent à la troisième partie (le fonctionnement des échanges) de la note "orientations des enquêtes de terrain" et concernent essentiellement le volet "étude détaillée des principaux marchés frontaliers". Il est important que cette étude détaillée soit conduite de la même manière pour chacun des marchés situés de part et d'autre de la frontière.

1 - Estimation des volumes, des origines et des destinations des produits échangés sur le marché étudié.

(1) Estimation des stocks présents dans les entrepôts en début de journée. Détermination de l'origine pour chaque catégorie de produits.

(2) Estimation des quantités amenées au marché : le blocage des véhicules sur les voies d'accès au marché doit permettre d'estimer les quantités apportées au marché par grandes catégories de produits. Il doit également permettre de déterminer l'origine des marchandises.

(3) Estimation des quantités quittant le marché : ici aussi, c'est un blocage des véhicules qui, en fin de journée, quittent le marché qui permet d'estimer les quantités de marchandises qui repartent du marché ainsi que l'origine de celles-ci.

(4) Estimation des stocks présents dans les entrepôts en fin de journée. Détermination de l'origine pour chaque catégorie de produits.

Pour vérification ou estimation d'une variable qu'il a été impossible de mesurer, on a l'égalité approximative suivante :

$$(3) = (1) + (2) - (4)$$

Pour parvenir à des données fiables, ces mesures des volumes des transactions sont à réaliser plusieurs fois par marché et par période d'enquêtes.

2 - relevé des prix.

- Les prix observés sur les marchés sont en général des prix de détail. Si l'enquêteur recueille des prix de gros ou de demi-gros, il est important qu'il note ceux-ci à part en indiquant les quantités de marchandise concernées.

- 3 relevés de prix par jour :
 . le matin
 . à midi (la demande est à son maximum).
 . le soir (le vendeur cherche à se débarrasser des marchandises qui lui restent).

- Le prix relevé est celui effectivement payé par l'acheteur, non celui proposé par le vendeur.

- Le prix indiqué pour la journée d'enquête correspond, pour chaque catégorie de produit, à la moyenne des trois prix ci-dessus.

- Plusieurs relevés de prix sont nécessaires au cours d'une période d'enquête, afin d'établir une moyenne pour chacune des périodes. Pour la présentation des résultats, indiquer les prix observés pour chacune des journées d'enquêtes et la moyenne sur la période.

- Les prix indiqués par les acheteurs correspondent à une unité de mesure locale. L'étudiant doit transformer ces données en prix au kilo. Pour effectuer cette conversion, prendre la valeur de contenance des mesures fournies par les services officiels. Lorsque cela est possible, l'étudiant effectue lui-même une estimation de la contenance de ces mesures.

;
 N.B. : Les enquêtes portent sur les marchés situés de part et d'autre de la frontière étudiée. Lorsqu'une autorisation de recherche est nécessaire, l'équipe du projet ou l'enseignant responsable de l'encadrement essaie d'obtenir celle-ci. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'étudiant doit, au travers des relations qu'il noue sur le terrain, trouver lui-même les moyens lui permettant d'effectuer les enquêtes de l'autre côté de la frontière.